



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2024/2027

COMMUNE DE DRAGUIGNAN

Elaborer ensemble un parcours éducatif épanouissant pour
développer la citoyenneté de l'enfant et du jeune

Nom du représentant de la Commune : Richard STRAMBIO
Fonction : Maire de Draguignan
Adresse : Mairie de Draguignan BP 19 - 83001 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.31.33

Nom du coordinateur du PEDT : Marie-Emilie LAGANA
Fonction : Chargée de coopération territoriale – Coordinatrice du PEDT
Téléphone : 06.98.62.18.96
Adresse électronique : me.lagana@ville-draguignan.fr

SOMMAIRE

I-L'HISTORIQUE ET LE PÉRIMÈTRE DU PEDT DE DRAGUIGNAN	5
II-ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE	6
II.1.Les caractéristiques de Draguignan	6
a) Situation géographique	6
b) Profil démographique	7
c) La petite enfance	8
d) L'enfance-jeunesse	8
e) Les structures familiales	9
f) La scolarisation des jeunes	10
g) Dynamiques de l'emploi	11
h) Précarité/niveau de vie	11
i) Zoom sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV)	13
II.2.Les ressources du territoire	15
a) Les structures de la petite enfance	15
b) Les établissements scolaires, universitaires et de formation	19
c) Les établissements culturels	19
d) Les équipements sportifs	20
e) Les dispositifs éducatifs	21
f) Les actions de soutien à la parentalité	22
II.3. L'organisation d'une semaine pour les 3/12 ans	23
a) Le temps scolaire	23
b) Les accueils collectifs de mineurs	30
- Le temps périscolaire	30
- Le temps extrascolaire	36
III-UN TRAVAIL EN RÉSEAU AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES	41
III.1. Le réseau municipal	41
III.2. Le travail avec le secteur scolaire	42
III.3. Le travail avec d'autres acteurs locaux / dispositifs partenariaux	43
IV- LES MOYENS ALLOUÉS À L'OFFRE ÉDUCATIVE MUNICIPALE	40
IV.1. Les moyens humains	44
a) Les effectifs, qualification et temps de travail	44
b) La formation	45
IV.2. Les locaux et moyens matériels	46
V-UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU PEDT	47
VI – EVALUATION DU PEDT 2021/2024	48
VII - AMBITION ÉDUCATIVE DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS	52
VIII-L'ANIMATION ET L'ÉVALUATION DU PEDT	53

VIII.1. Le comité de pilotage	48
VIII.2. Les groupes techniques	49
VIII.3. L'évaluation du PEDT	50

Annexes :

- **Plan d'actions municipales**
- **Fiches actions**
- **Tableau de suivi de l'évaluation**

I- L'HISTORIQUE ET LE PÉRIMÈTRE DU PEDT DE DRAGUIGNAN

La Commune de Draguignan a mis en place la semaine scolaire de 4 jours et demi en septembre 2014. Elle a élaboré son premier Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour la période 2014/2017 afin de préciser les objectifs éducatifs poursuivis par les accueils de loisirs péri et extrascolaires municipaux. Un bilan de ce PEDT a été réalisé et validé par le comité de pilotage début 2017.

Un nouveau PEDT pour la période 2017/2020 a été élaboré et validé également en comité de pilotage en avril 2017. Peu de temps après, le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a été publié qui permettait au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe de la Commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Après concertation menée au cours de l'année scolaire 2017/2018, tous les conseils d'école ont voté pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée 2018/2019 et les familles ont pu nous faire part des modes d'accueils qu'elles souhaitaient le mercredi et pour le périscolaire du soir.

Ce changement d'organisation a rendu notre PEDT caduque, par conséquent un nouveau PEDT 2018/2021, incluant le Plan Mercredi, a été élaboré afin qu'il entre en vigueur dès septembre 2018. Dès le début de la réflexion sur ce nouveau PEDT 2018/2021, la Commune a souhaité que ce dernier prenne en compte l'ensemble de l'offre éducative municipale, de la petite enfance à la jeunesse, afin de la valoriser.

Aujourd'hui il convient d'élaborer un nouveau PEDT pour la période 2024/2027.

Le PEDT concerne l'ensemble du territoire de la commune de Draguignan et intègre naturellement les besoins de quartiers en politique de la ville. Par conséquent les connexions et cohérence avec le Contrat de ville ont été établies et seront amplifiées.

Le PEDT concerne les enfants de 0 à 18 ans et ainsi intègre les questions liées aux passerelles et transitions entre les différents âges.

Le PEDT concerne les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ce qui lui permet d'intégrer les questions liées aux passerelles et transitions entre les temps.

Dans cette logique, le PEDT intègre l'ensemble des acteurs éducatifs concernés qu'ils soient municipaux, institutionnels ou associatifs.

II- ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

II.1. Les caractéristiques de Draguignan

a) Situation géographique

Au centre des quatre grandes métropoles régionales, la ville de Draguignan est l'une des deux sous-préfectures du Var. Elle est la ville centrale de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), comptant 23 communes et pas moins de 108 951 habitants.

La ville de Draguignan dispose d'importants services publics : Centre Hospitalier, centre pénitentiaire récent, Cour d'assises du Var.

Baptisée « Capitale de l'Artillerie » depuis les années 70, elle est le siège des écoles militaires de l'infanterie et de l'artillerie de l'armée de terre et comporte plusieurs secteurs d'activité militaire. Elle bénéficie aussi de la présence du camp militaire de Draguignan-Canjuers.

Draguignan occupe une place privilégiée et centrale : elle est située à mi-chemin entre le parc régional naturel du Verdon (dont elle est devenue « Ville porte du Verdon ») et le bord de mer, deux territoires très touristiques. Elle est reliée par la D1555 à l'autoroute A8 au niveau du Muy (13 km). La ville se situe à 30 km de Fréjus, 86 km de Toulon, 89 km de Nice et 141 km de Marseille.

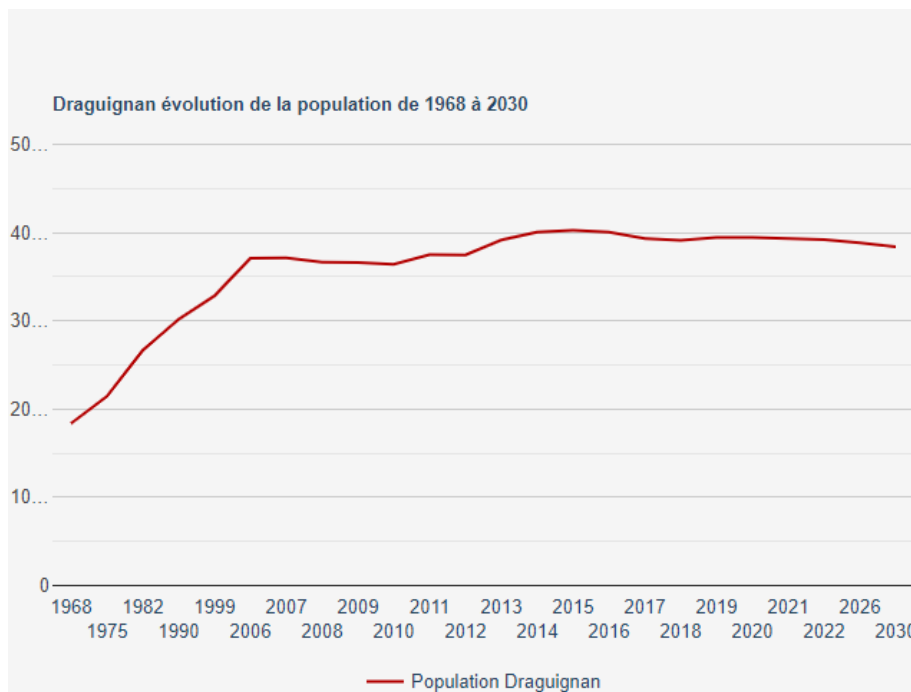
La gare la plus proche est celle des Arcs-Draguignan, située à 12 km ; elle est desservie par les trains régionaux et le TGV. Celle-ci est accessible par des navettes en bus gérées par la communauté d'agglomération au départ de la gare routière de Draguignan.



b) Profil démographique

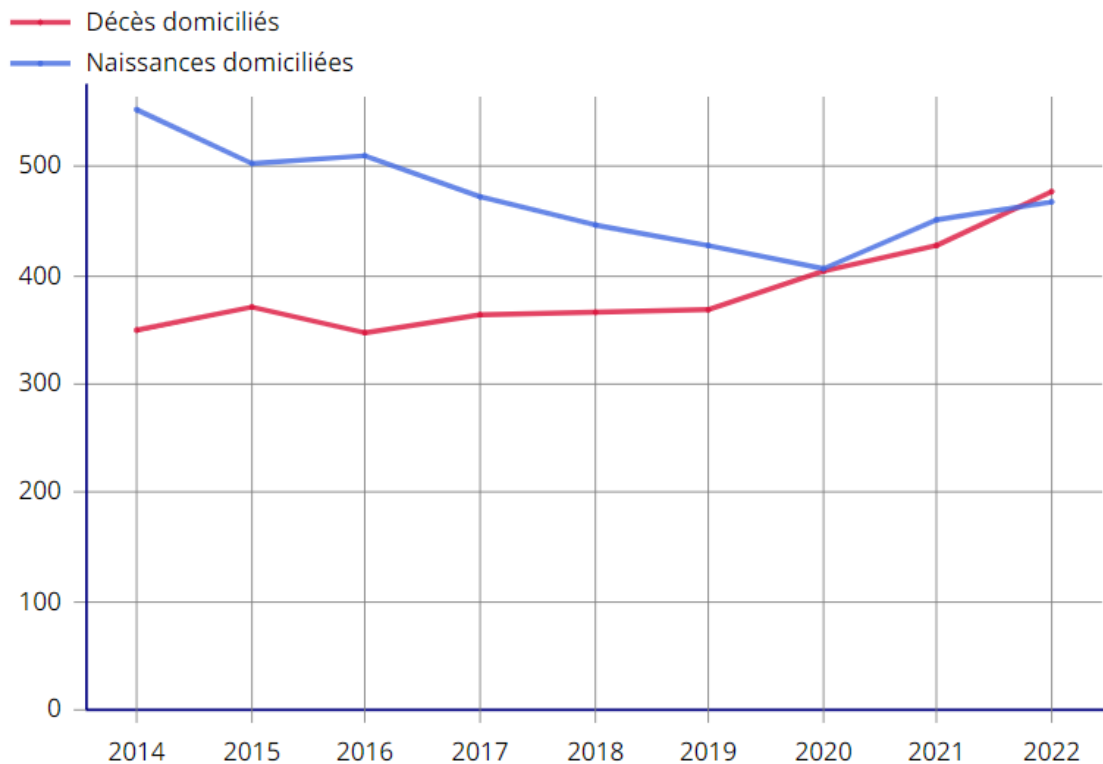
Il y a 39 080 habitants à Draguignan en 2023, la population légale officielle de Draguignan est cependant de 39 434 habitants car le dernier recensement officiel date de 2020. Le nombre d'habitants pour 2023 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population de Draguignan sur la période de 2014 (40 054) à 2020 (39 434), soit -0,30 % par an. La population de Draguignan est donc en **baisse**. C'est une **population qui rajeunit** avec un indice de vieillissement de 93 personnes de 65 ans ou plus pour 100 habitants de moins de 20 ans.

Sur le long terme **la population est passée de 18 376 habitants en 1968 à 39 434 habitants en 2020**, soit une évolution de 115 % sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population de Draguignan sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2014-2020), le nombre d'habitants de Draguignan en 2026 sera de 38 846 personnes, soit une baisse de -588 habitants (-1 %).



c) **La petite enfance**

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Nous pouvons constater grâce à ce graphique que le nombre de naissances domiciliées, après une diminution jusqu'en 2020 où il était à 400, a pris une tendance inverse pour atteindre un peu plus de 450 en 2022.

Ces naissances sont donc à prendre en compte dans les projections de ce PEDT dans la mesure où l'augmentation du nombre d'enfants aura un impact sur les actions qui y sont intégrées.

d) **L'enfance-jeunesse**

Les données INSEE 2020 permettent de constater que les enfants et les jeunes de 2 à 17 ans, au nombre de 7 687, représentent presque 19 % de la population totale de la ville.

Plus spécifiquement, la population des 2 - 17 ans est répartie comme suit :

- 2 à 5 ans : 1 966
- 6 à 10 ans : 2 521
- 11 à 14 ans : 1 836
- 15 à 17 ans : 1 364

En termes de scolarisation, 73,2% des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés ce qui représente 1 439 élèves.

Puis, sur les tranches d'âge supérieures :

- 6 – 10 ans : 2 435 enfants scolarisés, soit 96,6 % des enfants,
- 11 – 14 ans : 1 800 enfants scolarisés, soit 98 % des enfants,
- 15 – 17 ans : 1 288 adolescents scolarisés, soit 94,4% des adolescents.

e) **Les structures familiales**

Le nombre de ménages à Draguignan est de 17 706. 6 559 ménages ne comptent qu'une personne, il y a 6 068 ménages de deux personnes, 2 280 ménages de trois personnes, 1 871 ménages de quatre personnes, 642 ménages de cinq personnes et enfin 286 ménages de six personnes ou plus.

14 172 habitants sont mariés alors que 1 495 habitants sont PACSE et 1 721 habitants vivent en union libre. 2 674 habitants sont divorcés, 2 362 habitants sont veufs ou veuves et enfin 8 308 habitants de 15 ans ou plus sont célibataires.

Le nombre de familles avec enfants habitant à Draguignan est de 5 424. 2 443 familles avec un seul enfant, 2 052 familles de deux enfants, 679 familles avec trois enfants, 250 familles qui ont quatre enfants ou plus.

A Draguignan, la taille moyenne des ménages est de 2.2 personnes, ce qui correspond à la taille moyenne des ménages français.

Sur le territoire communal, on recense davantage de couples sans enfants (27%) que de couples avec enfants (25.2%).

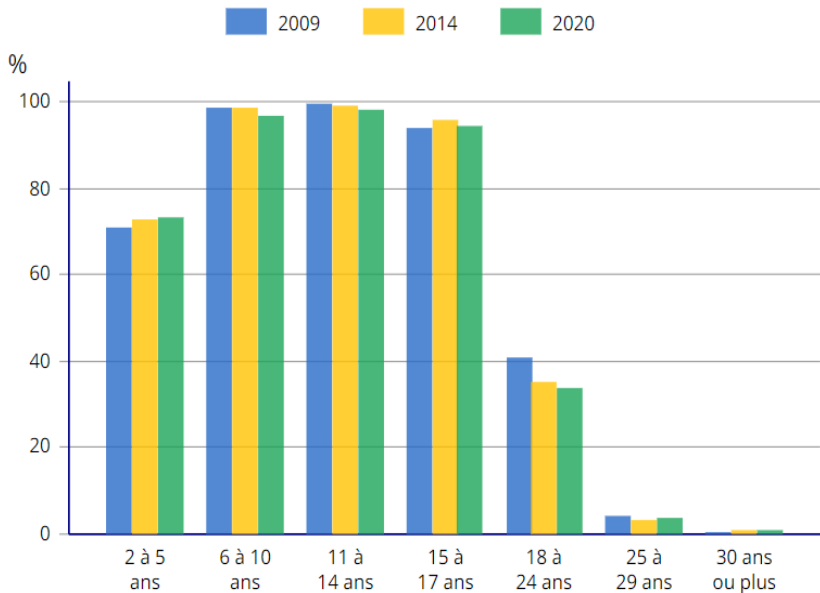
Les couples avec enfants représentent 37,9 % de la population, soit une diminution de plus de 3 points depuis 2009. A l'inverse, la proportion de familles monoparentales a quant à elle augmenté pour passer de 16,1 % en 2009 à 18,2 % de la population totale.

Plus spécifiquement, 20 601 personnes sont couvertes par au moins une prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), soit 8 944 foyers. Parmi ces personnes, 47,1 % sont des personnes isolées (pour une moyenne au niveau de DPVa de 43,9%), et 17,5 % sont des familles monoparentales, ce qui est globalement la même proportion qu'au niveau de la communauté d'agglomération.

f) **La scolarisation des jeunes**

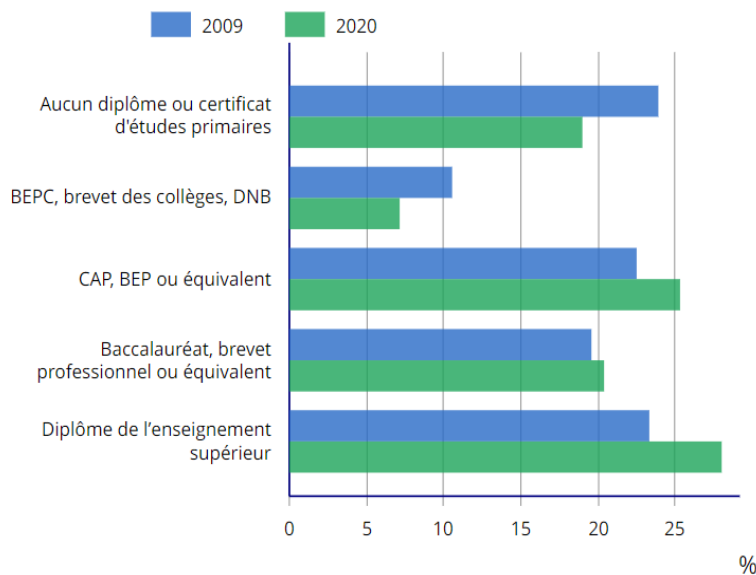
Draguignan se caractérise par un **dynamisme scolaire** puisque le territoire recense un large panel d'établissements d'enseignement : écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur. Ce dynamisme est un des arguments pouvant attirer des familles sur le territoire.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)



Nous pouvons constater que le taux de scolarisation est relativement stable depuis 2009 avec toutefois une tendance générale à la diminution entre 2014 et 2020. Sur la tranche d'âge des 18/24 ans la diminution est à remarquer dans la mesure où elle est nettement plus marquée que sur les autres tranches.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

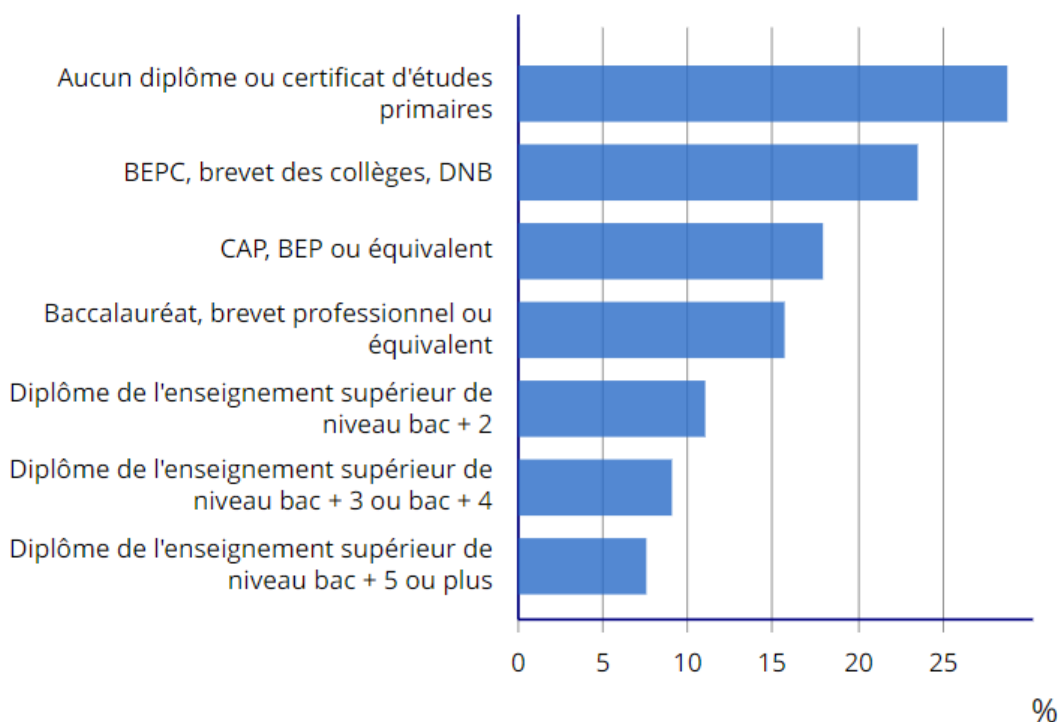


Concernant le niveau d'études, nous pouvons constater qu'entre 2009 et 2020 le pourcentage de personnes diplômées a largement augmenté, dès le niveau BEP/CAP jusqu'aux études supérieures tandis que le pourcentage d'élèves non diplômés ou seulement avec le brevet des collèges avait largement diminué.

g) **Dynamiques de l'emploi**

Sur 2023, on constate une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sur la commune, mais une tendance à la hausse marquée sur le 26-49 ans aux Collettes, alors qu'il est constaté une baisse sur cette tranche d'âge en centre-ville. Les chômeurs de longue durée (+ 24 mois) enregistrent une baisse de -9% sur la commune, cette baisse est plus importante en centre-ville (-16,5 %).

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par diplôme en 2020



Les données ci-dessus nous permettent de mettre en évidence le lien direct entre le niveau de diplômes et le taux de chômage dans la mesure où plus le niveau d'étude est faible, plus le taux de chômage est important. Ainsi, pour les personnes ne disposant d'aucun diplôme, le taux de chômage est de près de 30 % contre 7 % pour les personnes possédant un diplôme d'enseignement supérieur de niveau Bac + 5 ou plus.

h) **Précarité/niveau de vie**

Les 10% des ménages les plus riches de Draguignan gagnent plus de 61 307€ par an

Classes sociales de la ville de Draguignan

La notion de classe sociale est ici analysée en fonction de la répartition des richesses sur un total de 16 916 ménages sur la commune de Draguignan.
 - La classe défavorisée des 10% les plus pauvres de la population perçoit moins de 8 116 € par an et par ménage soit 1 692 ménages.

- La classe ouvrière (au sens du niveau de revenu) des 30% de la population dont le revenu est inférieur au revenu médian mais est supérieur au 10% les plus pauvre perçoit moins de 22 489€ par an et par ménage soit 5 075 ménages
- La classe moyenne des 40% de la population dont le revenu est situé dans une fourchette entre -20% et + 20% par rapport au revenu médian perçoit entre 22 489€ et 38 993€ par an et par ménage soit 6 766 ménages
- La bourgeoisie, soit les 20% de la population dont le revenu est supérieur à celui de la classe moyenne, mais inférieur au 10% les plus riche perçoit entre 38 993€ et 61 307€ par an et par ménage soit 3 383 ménages
- La classe privilégiée, soit les 10% de la population dont le revenu est le plus élevé perçoit plus de 61 307€ par an et par ménage soit 1 692 ménages

Les caractéristiques de deux quartiers de Draguignan, le centre-ancien et les Collettes, ont conduit à les classer prioritaires. A ce titre ils font l'objet d'actions inscrites au Contrat de Ville intercommunal.

i) **Zoom sur les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**

16,6% des Dracénois vivent dans les deux quartiers prioritaires de Draguignan : le centre ancien et les Collettes.

Quartiers	Les Collettes (Draguignan)	Centre Ancien (Draguignan)
Nombre d'habitants	2 572	3 894
Evolution annuelle moyenne de la population 2013-2018	+4,9%	-9,9%
Indice de jeunesse (2018)	2,8	1,4
Proportion de logements sociaux	79,1%	12,1%
Médiane des revenus disponibles (2018)	1.180€/mois/unité de consommation	1.172€/mois/unité de consommation
Taux de pauvreté (2022)	38,4%	42,8%
Taux de chômage (2018)	22,1%	33,2%

Il est à noter qu'en 2018, le taux de pauvreté du quartier des Collettes était de 40,8 %, ce qui montre que la situation s'est globalement améliorée sur les quatre années.

A l'inverse, sur le Centre Ancien, le taux de pauvreté est passé de 38,9 % en 2018 à 42,8 % en 2022, soit une différence de près de 4 points en 4 ans.

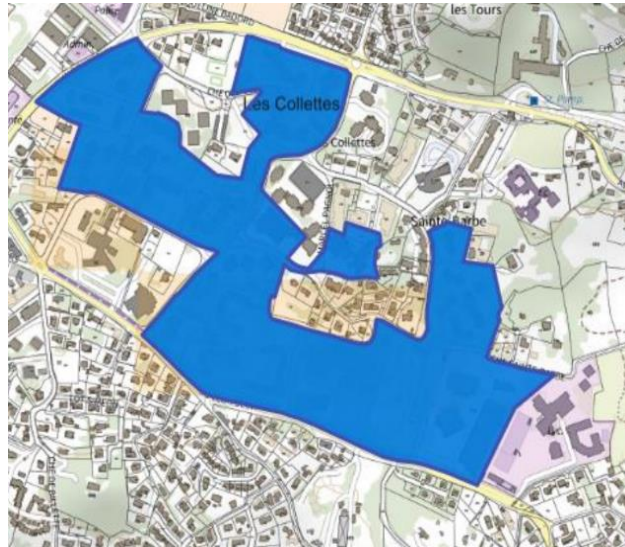
Le centre ancien :



50 % des ménages disposent de revenus constitués à plus de 50% de prestations CAF et près d'un allocataire sur trois bénéficie du RSA socle, il s'agit d'une proportion élevée. 34 % des allocataires ont des revenus constitués à 100 % de prestations sociales, ce qui est assez élevé, et représente le double que la proportion du quartier des Collettes.

La part des hommes demandeurs d'emploi en Centre Ancien (64,7%) est beaucoup plus marquée que la moyenne de la commune (46,6 %).

Les Collettes :



35% des ménages disposent de revenus constitués à plus de 50% de prestations CAF et moins d'un allocataire sur quatre bénéficie du RSA socle, il s'agit de proportions faibles pour un quartier prioritaire. A noter également que seulement 17 % des allocataires ont des revenus constitués à 100 % de prestations sociales, ce qui est également assez faible pour un quartier prioritaire. La part des hommes demandeurs d'emploi dans le quartier des Collettes (51 %) n'est que légèrement plus marquée que la moyenne de la commune (46,6 %).

II.2. LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

a) Les structures de la petite enfance



La commune de Draguignan a ouvert le premier établissement le 5 mai 1980.

Aujourd'hui, le service Petite Enfance gère en régie 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) d'une capacité totale d'accueil de 124 places. De plus, depuis janvier 2015, la commune a confié à un délégataire la gestion d'un nouvel établissement de 60 places.

Etablissements	Mode de gestion	Nombre de places	Tranche d'âge accueillie	Horaires d'ouverture
La planète du Petit Prince	Régie	60	10 semaines à 4 ans	7h30/18h30
Les Bélugues	Régie	19	2 ans à 6 ans	7h30/18h30
Les Vignerons	Régie	25	10 semaines à 6 ans	5h30/20h30
L'eau des Collines	Régie	20	18 mois à 4 ans	7h30/18h30
La Pitcholine	DSP	60	10 semaines à 4 ans	7h30/18h30
Nombre total de places		184		

Depuis septembre 2016, afin de satisfaire les besoins des familles travaillant en horaires décalés, la commune de Draguignan a pris la décision d'ouvrir la structure des Vignerons de 5h30 à 22h.

Après un bilan mitigé sur 18 mois de fonctionnement, les horaires ont été ramenés de 5h30 à 20h30. Les enfants sont accueillis au sein des EAJE municipaux en accueil régulier, à temps complet ou partiel, en accueil occasionnel ou en accueil d'urgence. La participation familiale se calcule en fonction des revenus des parents conformément au barème établi par la Caf.

Le projet Dracénois d'accueil du jeune enfant



Tous les établissements gérés en régie municipale disposent d'un projet éducatif commun depuis 2008. L'objectif principal de ce projet est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité, en l'absence des parents, sans se substituer à eux, en veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être, à leur bon développement et à leur intégration dans les situations de maladie ou de handicap. Cet accueil contribue à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation, pour le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

Le projet éducatif est en perpétuelle évolution, en fonction du projet global du service et des projets spécifiques des 4 établissements. Il est réactualisé régulièrement.

Le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). Les missions du Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) sont définies par l'article R2324-39, du Code de la santé publique. Sa qualité première est d'être un conseiller, dans une démarche de prévention des risques. Ainsi, il doit : organiser les soins et l'administration des médicaments en crèche, faciliter l'accueil et l'intégration d'enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique, identifier des troubles de développement du jeune enfant, organiser des actions de promotion de la santé, former les équipes aux bonnes pratiques de soins, repérer les enfants en situation de danger ou « en risque de l'être » Elle coordonne l'entrée et l'intégration de ces enfants au sein des établissements, et a en charge les dossiers d'enfants prioritaires, adressée par les différents organismes sociaux (PMI, Assistantes sociales...)

Elle est soutenue dans la mission d'intégration d'enfants présentant un handicap, par la coordinatrice des enfants à besoins spécifiques.

La coordinatrice des enfants à besoins spécifiques accompagne ces enfants au sein des établissements, elle participe à son parcours d'intégration. Elle travaille en lien avec le Pôle Activités Adaptées (PAA) pour préparer le passage des enfants des EAJE vers les centres de loisirs, ou lorsqu'ils entrent à l'école.

Afin de mettre en œuvre le projet éducatif du service, les équipes s'attachent au quotidien :

A accueillir les enfants et leurs familles :

- En mettant en place une période de familiarisation à l'entrée en crèche. Cette familiarisation est individualisée et personnalisée.

- En donnant de l'importance aux temps de transmissions. C'est en effet un moment d'échanges entre les accueillantes, les parents et les enfants.
- En prenant en compte les besoins des parents, en étant disponible pour eux.
- En développant l'information et la participation des parents (Livret d'accueil, panneau d'affichage, présentation individualisée de l'établissement, participation à des animations, à des cafés parents, participation au conseil de crèche, à la commission de restauration, à la commission d'attribution des places).
- En proposant de l'accompagnement à la parentalité. Les accueillantes sont disponibles pour répondre aux questionnements des parents. Les parents peuvent également rencontrer une psychologue au sein de l'établissement. Des temps d'échanges collectifs sont également organisés.

Au bien-être de l'enfant :

- En prenant en compte les besoins de chaque enfant de façon individuelle, à l'intérieur d'un groupe.
- En utilisant le jeu.
- En favorisant l'éveil.
- En développant l'autonomie.

A ce titre tous les établissements d'accueil, y compris le RPE et le LAEP sont équipés d'espaces multi sensoriels.

Au travail en équipe et sur les pratiques professionnelles :

- Le travail en équipe : 2 fois par mois, les directrices se réunissent avec la responsable de service, les coordinatrices et la psychologue afin d'assurer une communication et de mener à bien les projets transversaux. Des réunions hebdomadaires ont également lieu au sein des établissements.

- Les pratiques professionnelles : Une réflexion continue sur la pédagogie est mise en place, ainsi que de la formation continue. De la documentation est également à disposition.

Une fois par an, toute l'équipe du service se réunit pour une journée de formation autour d'un sujet commun sur la petite enfance. Cela permet d'avoir une harmonie des pratiques professionnelles.

Pour tous les établissements, la psychologue intervient régulièrement en supervision, autour des pratiques professionnelles.

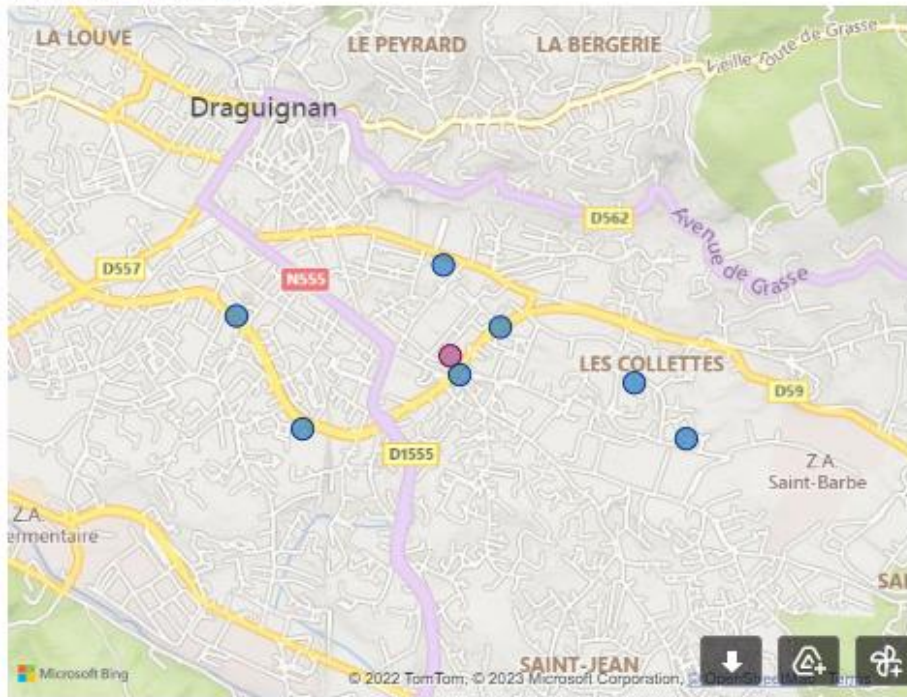
Une fois par mois, elle réunit les directrices d'un côté et les EJE de l'autre pour des groupes de parole et analyses de pratique.

Par ailleurs, d'autres établissements privés proposent 122 places sur le territoire communal :

- Le pays des Nistouns, micro crèche de 10 places, gérée par l'association SENDRA
- Minibulle, micro crèche de 10 places, gérée par l'Institut de Gestion Sociale des Armées (IGESA)
- Koala Kids, micro crèche à fonctionnement PAJE de 10 places,
- Baby club crèche collective associative de 32 places.
- La Pitcholine, établissement géré en DSP 60 places.

Localisation des EAJE en 2022

Type EAJE ● PAJE ● PSU



La Commune gère également :

- Un Relais petite enfance (RPE), dénommé Relais Petite Enfance « Les Souleïes », ouvert au public les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h. Cet établissement a ouvert en mars 2013 et se situe aux Souleïes, quartier prioritaire de la politique de la ville.
- Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), Minute Papillon, ouvert au public 4 demi-journées par semaine. Ouvert en octobre 2015, le LAEP a été volontairement implanté au cœur du quartier prioritaire du centre ancien. En dehors 4 demi-journées, il propose des ateliers à destination des familles (massage, atelier langue...)

Tous ces établissements bénéficient d'un agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et perçoivent une Prestation de Service de la CAF.

Enfin, l'accueil individuel sur la commune compte 393 places réparties chez 101 assistantes maternelles indépendantes agréées par le service départemental de Protection Maternelle et Infantile. Les assistantes maternelles du territoire ont possibilité de venir sur le Relais Petite Enfance géré par la ville de Draguignan.

Enfin, le territoire dispose également de 4 Maisons d'Assistants Maternelles. Ce mode d'accueil individuel permet aux assistantes maternelles de se fonctionner ensemble, dans un lieu commun.

b) Les équipements scolaires, universitaires et de formation :

- 9 écoles maternelles
- 5 écoles primaires
- 9 écoles élémentaires
- 1 école primaire privée sous contrat
- 3 collèges publics
- 1 collège privé sous contrat
- 2 lycées publics (1 d'enseignement général comprenant également 1 BTS, 1 d'enseignement professionnel)
- 1 IUT
- 1 faculté de droit
- 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)
- 1 Institut de Formation Public Varois des Professions de santé (IFPVPS)
- 1 campus connecté qui permet aux étudiants de suivre un cursus d'études supérieures depuis Draguignan. Ce lieu permet aux étudiants de suivre à distance une formation proposée par une université ou une école. Les étudiants sont encadrés et accompagnés par des tuteurs de l'Université de Toulon et signent un contrat d'accompagnement prévoyant 12h de présence par semaine.
- Une école proposant des formations en BTS en alternance de communication et de Management Commercial Opérationnel
- Une antenne dracénoise de formation aux métiers du social (éducateurs de jeunes enfants et éducateurs spécialisés)

c) Les équipements et acteurs qui participent à l'éveil culturel :

Le territoire de Draguignan dispose d'équipements culturels municipaux et communautaires et de personnels qualifiés, qui participent à l'éveil culturel des enfants sur le temps scolaire (travail partenarial écoles/équipements culturels) ainsi que sur les temps extrascolaires et périscolaires.

- le musée des beaux-arts
- la chapelle de l'Observance
- la médiathèque
- l'artothèque
- le musée des arts et traditions populaires
- le conservatoire de musique et de danse
- le musée numérique « Micro-folies »

D'autres équipements et acteurs participent à l'éveil culturel :

- Théâtres en Dracénie
- le cinéma
- le musée de l'artillerie
- les associations socio-culturelles locales avec lesquelles la commune travaille : le centre social et culturel, La Fabrique, Trait Libre, La Ludothèque, MODE83,...

Tous ces équipements et acteurs culturels sont mobilisés par les services municipaux accueillant des enfants et des jeunes sur les temps péri et extrascolaires ainsi que sur le temps scolaire par les enseignants.

d) Les équipements et des acteurs sportifs :

La commune de Draguignan et la Dracénie Provence Verdon agglomération gèrent sur la commune de nombreux équipements sportifs :

- Le complexe Saint Exupéry (1 gymnase, 1 salle de danse)
- La Maison des Sports et de la Jeunesse (1 gymnase, 1 salle de gym, 1 DOJO, 1 salle polyvalente, 1 salle de boxe française)
- Le complexe sportif Henri Giran (1 gymnase, 6 courts de tennis couverts, 1 piscine couverte, des terrains de sports extérieurs, 1 aire de fitness)
- Le gymnase Giono
- Le boulodrome Marcel Oliver (boulodrome couvert et extérieur)
- Un skate park
- Un pump-track (créé en 2023)
- Salle Leroux (salle d'arme pour l'escrime)
- Salle Nasarre (salle de basket)
- L'espace Di Giovanni (3 salles danse et gym douce)
- Multisports extérieur des Floralties (rénové en 2023)
- Multisports extérieur des Collettes (rénové en 2023)
- Gymnase Rostand (gymnase et mur d'escalade)
- Le stade Léo Lagrange (1 terrain de rugby, 1 piste d'athlétisme, 1 gymnase)
- Le stade Louis Gilly (terrains de foot et rugby)
- Le stade Raoul Brulat (terrain de foot)
- Complexe sportif Chabran (gymnase, salle d'arts martiaux, mur d'escalade)
- Piscine Alex Jany (bassin d'été)
- Une piste de BMX
- Un centre équestre
- Les tennis extérieurs de La Foux,
- Les tennis extérieurs des Incapis
- Une salle d'haltérophilie,
- Une salle de musculation

Les équipements sportifs sont prioritairement mis à disposition des établissements scolaires entre 8h et 17h.

Ils sont mobilisés par les services enfance et jeunesse de la ville pour proposer des activités aux enfants et aux jeunes sur les temps péri et extra scolaires.

Tous les équipements sportifs implantés sur le territoire communal sont également mis à disposition des associations sportives locales.

La commune est également riche **d'une centaine d'associations sportives** avec lesquelles les services municipaux sont amenés à collaborer.

e) **Les dispositifs éducatifs**

Le CLAS / le soutien à la scolarité

Le centre social et culturel :

- pour environ 15 enfants d'élémentaire par séance CLAS : lundi de 16h30 à 18h30, jeudi de 16h30 à 18h30.
- pour environ 15 adolescents par séance CLAS : mardi de 16h30 à 18h30 pour les 6^{ème} et 5^{ème}, vendredi de 16h30 à 18h30 pour les 4^{ème} et 3^{ème}, sorties et activités le samedi une fois par trimestre.

La Fabrique :

- CLAS pour 30 enfants d'élémentaire, 2 séances par semaine.
- Une étude pour des collégiens.

Le CCAS

- Les deux cycles élémentaires sont complets 24 enfants/24 places. La fréquentation est assidue. Il y a une liste d'attente de 6 enfants.
 - Le cycle collégien compte 10 ados /12 places. Cependant, la fréquentation régulière est plus fluctuante. Des relations partenariales se sont mises en place avec les collèges et les écoles élémentaires et des demandes quotidiennes existent.
- Il y a deux agents présents (sauf le jeudi) et 3 bénévoles.

Afin de prévenir le décrochage scolaire, la Commune a proposé au cours de l'été 2020 un dispositif dénommé « Ecole estivale ».

Ce dispositif s'est transformé au cours de l'été 2021 en un centre de loisirs spécifique dénommé « Les p'tits futés » destiné aux enfants présentant certaines difficultés, orientés par des enseignants ou des associations. Gratuit, il accueille des enfants au cours de 2 semaines pour des activités de soutien aux apprentissages en utilisant des supports ludiques permettant de travailler des notions essentielles au bon déroulement d'une scolarité mais dans un cadre moins formel.

Le PRE

Le CCAS de Draguignan porte le Programme de Réussite Éducative depuis septembre 2019

Le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville, qui présentent des signes de fragilité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à un développement harmonieux.

L'équipe de réussite éducative élabore pour chaque enfant et ses parents un parcours individualisé traitant de problématiques sociales, sanitaires, culturelles, sportives et éducatives.

Depuis 2019, 312 situations ont pu être étudiées. La file active compte une moyenne de 80 parcours individualisés. En 2023, 71 % des situations concernaient un QPV, pour une répartition quasi égale entre les 2 QPV de la commune.

Un des enjeux de ce PEDT sera de prévenir le décrochage scolaire des plus jeunes.

f) **Les actions de soutien à la parentalité**

La commune de Draguignan :

Depuis l'année 2023 la commune développe un projet en direction des parents d'enfants qui vont prochainement entrer en maternelle.

Ce projet se décompose en plusieurs temps :

- la remise d'un livret explicatif aux parents lors de l'inscription de leur enfant en école maternelle. Au-delà de l'explication du fonctionnement de ce niveau scolaire, ce livret permet surtout au parent de mieux accompagner son enfant et d'avoir des repères sur sa façon de consolider les apprentissages,
- des conférences et tables rondes à destination de ces mêmes parents sur des problématiques touchant à leurs préoccupations quotidiennes,
- des cafés parents pour les parents fréquentant les établissements d'accueil du jeune enfant afin d'échanger sur diverses thématiques et permettant aux parents d'avoir des outils et conseils sur le développement de leur enfant.
-

Le centre social et culturel :

- Ateliers de parentalité
- Débats parentalité/vie de famille
- Ateliers parents/enfants

La Fabrique :

- E(n)tre parents : temps d'échange thématique entre parents
- Animations parents-enfants : chaque mercredi en semaine scolaire et 2 à 3 ½ journées pendant les vacances scolaires
- Sorties en familles : Mines de Cap Garonne, Parc Aoubré, ferme pédagogique de Pignans, musée océanographique, Parc du Verdon, canyon sec, via cordata, grottes de Villecroze, Pédalo à Quinson, par exemple

MODE 83 :

- Ateliers parentalité numérique pour les parents d'enfants dès la maternelle jusqu'au lycée.

La Ludothèque :

- Ateliers parents/enfants,
- Soutien aux apprentissages avec les parents,
- Soirées jeux famille,
- Participation aux actions CLAS de la Fabrique,
- Participation à la quinzaine des familles.

La Médiathèque :

Dispositif Des Livres à Soi mené en partenariat avec La Fabrique d'octobre 2024 à novembre 2025 : <https://slpjplus.fr/livres-a-soi/>. 10 parents inscrits sur le dispositif à la Fabrique cette année

Il existe localement un REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) qui permet aux professionnels qui interviennent dans le domaine du soutien à la parentalité de se réunir régulièrement pour mieux se connaître et proposer des actions communes.

Théâtres en Dracénie :

Avec la Fabrique, proposition de 3 ateliers autour du spectacle « Casimir » afin de permettre des temps d'échanges parents/enfants avec visite du théâtre. Il est également proposé différents ateliers afin de permettre aux familles de s'approprier les lieux du théâtre.

Mise en place, une fois par mois de « samedis en famille » organisés autour d'un atelier de création variés autour d'un spectacle programmé. L'atelier est ponctué par un repas partagé afin de créer du lien entre les participants.

II.3. L'organisation d'une semaine scolaire pour les 3/12 ans

Cet emploi du temps s'applique à toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques de Draguignan depuis septembre 2018.

	7h30	8h30	11h45	12h30	13h45	16h30	18h
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+garderie	Temps scolaire	Accueil périscolaire		
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+ garderie	Temps scolaire	Accueil périscolaire		
Mercredi	Accueil périscolaire à la matinée						
	Accueil de loisirs périscolaire à la journée						
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+ garderie	Temps scolaire	Accueil périscolaire		
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Repas à la maison OU Cantine+ garderie	Temps scolaire	Accueil périscolaire		

Les écoles Jean Zay et Pasteur bénéficient toutefois d'horaires aménagés pour permettre aux familles ayant un enfant de maternelle scolarisé dans cette école et un enfant d'élémentaire scolarisé dans une autre école du secteur, d'avoir le temps de les accompagner dans les deux écoles.

Les horaires de ces écoles sont donc :

- 7h30/8h20 : périscolaire
- 8h20/11h35 : classe
- 11h35/13h35 : pause méridienne
- 13h35/16h20 : classe
- 16h20/18h : périscolaire

a) Le temps scolaire

La démographie scolaire

Actuellement la Commune dispose, dans ses écoles primaires publiques, de 153 classes (une création de classe en élémentaire en 2023/2024) : 54 maternelles et 99 élémentaires, ainsi que de 3 Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) et 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA).

Le nombre de classes et d'élèves a fortement évolué en 10 ans : en 2011 nous avions 53 classes maternelles et 91 classes élémentaires ainsi que 2 ULIS, soit une création de 8 classes en 10 ans et de 2 sections spécialisées. A cela s'est ajoutée la création d'un 3^{ème} en 2022/2023 regroupement de TPS (Très Petite Section) qui sont alors accueillis sur 3 écoles dont 2 en quartier prioritaire.



Les effectifs ont fluctués depuis les trois dernières années, mais globalement, nous pouvons constater qu'ils ont une tendance à la baisse ce qui engendre une réorganisation de la carte scolaire et une réévaluation de la sectorisation de chaque établissement scolaire.

Le travail par macro secteur a conduit à primariser l'école élémentaire Frédéric Mistral afin de désengorger le centre-ville et une partie des Collettes, ainsi que celle des Écureuils, pour répondre aux besoins des familles sur le macro-secteur Est.

- Écoles maternelles publiques (ou sections enfantines) en 2023/2024 :
14 écoles dont 4 en Quartier Politique de la Ville (QPV) et 1 disposant d'une UEMA
1 280 enfants scolarisés, dont 7 en UEMA
- Écoles élémentaires publiques (ou sections élémentaires) :
14 écoles dont 3 en QPV, 3 disposants d'une ULIS
2 340 enfants scolarisés, dont 36 en ULIS
- École primaire privée sous contrat :
79 enfants scolarisés en maternelle
146 enfants scolarisés en élémentaire
- Collèges publics :
3 collèges dont 1 en QPV
2128 enfants scolarisés dont 767 en QPV
- Collège privé sous contrat :
1 collège
327 élèves
- Lycées publics :
L'enseignement général comprenant également 1 BTS,
L'enseignement professionnel
2110 lycéens



La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation en Très Petite Section des enfants de moins de 3 ans (qui auront 3 ans avant le 10 février de leur 1^{ère} année de scolarisation) s'effectue dans 3 écoles maternelles, dont 2 en QPV. Ces écoles permettent de scolariser des enfants domiciliés dans le macro-secteur.

La scolarisation des enfants en situation de handicap

Depuis 2005, la loi reconnaît, à tout enfant et adolescent en situation de handicap, l'accès à la scolarité dans le cadre ordinaire. Son inclusion peut être facilitée par la présence d'un Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH), recruté par l'Éducation Nationale lorsque la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) le notifie.

De plus Draguignan dispose de 3 Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) qui permettent de scolariser 36 enfants.

Parfois il peut arriver qu'un enfant en situation de handicap, accueilli au sein d'un EAJE municipal et entrant en petite section, ne bénéficie pas d'un AESH dès la rentrée. Dans ce cas, il peut être mis en place une co-intervention provisoire Commune/Éducation Nationale, destinée à permettre son inclusion scolaire dans l'attente de l'affectation d'un AESH.

Pour la Commune, cette co-intervention se concrétise par l'intervention de professionnels du Pôle Activités Adaptées (PAA) en lien avec la coordinatrice pour enfants à besoin spécifique du service petite enfance.

À cette fin, une convention type, a été élaborée conjointement par l'Éducation Nationale et la Commune. Celle-ci définit notamment :

- le rôle de l'agent municipal et celui de l'enseignant ;
- les conditions d'intervention dudit agent (durée, jours et horaires de présence).

Depuis 2021, des relations ont pu être établies par la Commune avec les Enseignants Référents Handicap du territoire pour travailler le plus en amont possible à l'entrée à l'école d'enfants en situation de handicap accueillis en EAJE, cela afin de permettre l'accompagnement dès la rentrée scolaire de ces enfants par un AESH.

Par ailleurs, lorsque la scolarisation en maternelle ou en élémentaire rend nécessaire la présence de l'enfant au service de restauration scolaire et lorsque la MDPH notifie un besoin d'accompagnement sur le temps de pause méridienne, il revient à la Commune, depuis un arrêt du Conseil d'Etat de 20 novembre 2020, de recruter un AESH.

La Commune s'est engagée dès 2020/2021 à mettre en œuvre cette obligation, qui a pris réellement toute son ampleur à la rentrée scolaire 2021. Pour l'année scolaire 2023/2024, 8 contrats de vacation ont été conclus pour 9 enfants en situation de handicap.

Enfin la scolarisation rend également parfois nécessaire la présence de l'enfant au centre de loisirs périscolaire du matin et du soir.

Afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, les animateurs enfance ont été formés à l'accueil de l'enfant en situation de handicap en centres de loisirs grâce à la CAF et des animateurs référents handicap sont nommés au sein des équipes d'animation. Ces animateurs peuvent bénéficier de l'appui d'animateurs spécialisés du PAA.

Le PAA, en partenariat avec l'Education Nationale organise chaque année à Draguignan la journée du sport partagé qui permet à des enfants valides et à des enfants en situation de handicap de faire du sport ensemble.

Les projets pédagogiques scolaires en maternelle et élémentaire



Depuis de nombreuses années, le service municipal des affaires scolaires venait, au coup par coup, en appui financier aux projets pédagogiques initiés par les écoles maternelles et élémentaires ou les partenaires éducatifs scolaires.

Au cours du précédent PEDT, de nombreux facteurs nationaux et locaux ont amené le service des affaires scolaires à repenser son mode de fonctionnement et à travailler de façon plus concertée autour d'axes pédagogiques majeurs et/ou transversaux.

Sur la période 2021/2024, le service des affaires scolaires a permis la mise en œuvre de projets pédagogiques scolaires notamment :

En lien avec l'accès à la culture

- Cuisine : des ateliers culinaires ont été proposés à certains élèves en partenariat avec l'association Goût et Culture en Provence. Cela a débouché la journée des chefs et le concours Dragui'Chef
- Classes artistiques pour certains élèves de CM1 ont été initiés par l'association les Caboch'Arts à la peinture, la sculpture, ou encore la photographie
- Ecole et Cinéma : 53 classes, de la petite section au CM2 ont pu bénéficier de cette action et ainsi transformer les salles obscures en outil pédagogique autour de thèmes définis par les enseignants
- Danse : certains élèves ont monté un spectacle commun de danse hip-hop intitulé « Unis dans la diversité »

En lien avec la transition écologique

- Démarche durable : 3 écoles sont en cours de labellisation « Ecole en démarche de développement durable »
- Tri sélectif : des intervenants spécialisés proposent aux écoles de faire découvrir aux élèves les sites de tri sélectif afin de les sensibiliser au processus complet du recyclage
- Végétalisation : quinzaine de jardins éducatifs et/ou pédagogiques ont été élaborés

Des thématiques nationales

- Journée des mémoires et de réflexion sur la traite, l'esclavage et leurs abolitions : des élèves ont participé à un travail réalisé sur le thème « Travailler en esclavage »
- Fête de la science : l'occasion de proposer des projets scientifiques autour des défis climatiques,
- Semaine de la presse : permettre aux enfants d'apprendre à mieux décrypter l'univers des médias et de comprendre ses enjeux culturels et démocratiques,



[Des projets menés par des associations sur le temps scolaire](#)

Des associations interviennent sur le temps scolaire au gré d'appels à projets (politique de la ville, DRAC, fondations,...).

MODE 83 : l'association est intervenue au sein d'écoles primaires, de collèges, à l'école de la deuxième chance, avec la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, sur des thèmes aussi variés que la découverte du FabLab, la création de documentaires en lien avec des artistes, des conférences d'éducation numériques, l'organisation de débats,...

Actions de médiations numériques : inclusion numérique, l'éducation artistique et culturelle (dont jeux vidéo), l'éducation aux médias et à l'information, et l'innovation numérique (intelligence artificielle, nouveaux usages, datas, ...)

Interventions sur le harcèlement, dont harcèlement scolaire, les bonnes pratiques d'internet, les jeux vidéo notamment.

La Ludothèque :

- Accueil de classes à la Ludothèque à la demande des enseignants,
- Festival du Jeu au complexe Saint-Exupéry à destination des scolaires un vendredi du mois de mars de chaque année
- Prêt de jouets en bois aux écoles, notamment pour les fêtes de fin d'année scolaire
- Ateliers de renforcement des apprentissages par le jeu et ateliers à destination des publics allophones dans des écoles élémentaires

Médiathèque :

Projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) proposés par le réseau de lecture publique en PJ. Ceux-ci s'adressent à l'ensemble des établissements de la Dracénie. Cette année, voici les différents projets jeunesse menés avec les écoles de Draguignan pour le 1er degré :

- « Une semaine à la bibliothèque, à la découverte du plaisir des récits » - Maternelle (Petite section - moyenne section) : 1 classe Moyenne section Ecole Frédéric Mistral
- "Story, storia et cætera !" Les contes revisités de Florie et Elsa (Florie Saint-Val et Elsa Valentin) : 1 classe UPE2A de l'école Frédéric Mistral, 1 classe de CP Ecole Pierre Brossolette, 1 classe de CE1 Ecole Marcel Pagnol
- ROSE MARIE FARINELLA Education aux médias et à l'information : 1 classe de CM2 Ecole Marcel Pagnol
- "Premières cases BD" : 1 classe de CP Ecole Jacques Brel, 2 classes de CP Ecole Brossolette
- "Les aventuriers de la Gouttière - BD" : 1 classe de CM2 Ecole Paul Arène, 1 classe de CM1 Ecole Jacques Brel, 1 classe CM1-CM2 Ecole Mireur
- Action petite enfance tous les mardi matin autour de la littérature jeunesse, comptines, musique, jeux de doigts : CÂLINS CHATOUILLES, ÎLE À MOI, TINTAMARRES
- Actions petite enfance hors les murs dans les crèches, LAEP et relais petite enfance de manière régulière

Théâtres en Dracénie :

Au cours de saison dernière, Théâtres en Dracénie a programmé 13 spectacles pour 55 levers de rideaux en temps scolaire, a permis à 10 300 élèves d'assister à une représentation et a accompagné 1 590 heures d'ateliers de pratique artistique et de médiation, 147 heures d'enseignement optionnel et de spécialité théâtre et danse. 1 200 élèves ont également assisté à des représentations les soirs de spectacles. La saison 2023/2024 développera de nouveau auprès d'un public important d'établissements scolaires des actions de médiation, de pratique, de transmission et de sensibilisation à l'art vivant.

Des représentations ont également été organisées en mixant les publics scolaires ordinaires et les enfants de l'IME de Salernes. Ces derniers participent également aux ateliers proposés par le théâtre.

b) Les accueils collectifs de mineurs

Le temps périscolaire

*** Les centres de loisirs périscolaires municipaux**

Les centres de loisirs périscolaires du matin et du soir :

La Direction enfance, jeunesse et sports de la commune gère en régie les centres de loisirs périscolaires qui sont tous déclarés auprès du SDJES.

Horaires d'accueil :

- Matin 7h30 à 8h30, avec arrivée échelonnée,
- Soir 16h30 à 18h, avec départ échelonné dès 16h30.

Nombre de places : 873

Depuis 2018, le nombre de places offertes n'a quasiment pas évolué. Le principal changement réside dans la primarisation de l'école maternelle des Ecureuils.

Les centres de loisirs périscolaires du mercredi (432 places).

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont tous déclarés auprès du SDJES.

Accueil à la matinée de 7h30 à 12h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 12h

Pas de repas

Centre de loisirs périscolaire 2023/2024	Nombre de places
Mistral maternelle	38
Mistral élémentaire	70
TOTAL places	108

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h.

Repas + goûter

Centre de loisirs périscolaire 2023/2024	Nombre de places
--	------------------

Aicard maternelle	50
-------------------	----

Brel maternelle	48
Brel élémentaire	68
Brel adapté mixte	6
Brossolette maternelle	40
Brossolette élémentaire	56
Pagnol élémentaire	56
TOTAL places	324

L'accueil périscolaire des enfants en situation de handicap :

La municipalité élue en 2014 a souhaité mettre en place une politique volontariste en direction des enfants et jeunes en situation de handicap. De cette volonté a résulté la création en septembre 2014, au sein de la Direction Enfance, Jeunesse et Sports, du Pôle Activités Adaptées (PAA).

Le PAA facilite l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des centres de loisirs périscolaires, en venant en appui ponctuel des animateurs enfance volontaires dénommés animateurs référents handicap.

Par ailleurs le PAA anime un centre de loisirs périscolaire adapté le mercredi depuis septembre 2019. Il dispose de 10 places pour des enfants de maternelle et d'élémentaire. Le matin il permet aux enfants d'être inclus au sein d'un centre de loisirs classique et l'après-midi il propose aux enfants des activités spécifiques.

Les projets des centres de loisirs périscolaires :

Les projets pédagogiques des accueils périscolaires sont communs à l'ensemble des centres et annuels. Il y en a un pour le périscolaire matin/soir et un pour le périscolaire mercredi.

Ces projets sont élaborés par les coordinatrices enfance en lien avec les directeurs d'accueils périscolaires.

Les projets d'animations sont élaborés par chaque directeur d'accueil de loisirs avec leurs animateurs.

Depuis la rentrée de septembre 2019, les directeurs disposent d'une trame définie par la direction, pour élaborer leur projet d'animations.

Pour mettre en œuvre leur projet d'animations, les directeurs choisissent généralement des thèmes (par trimestre ou par cycle de vacances à vacances), fils conducteurs des activités proposées aux enfants.

Le projet d'animation donne lieu à un programme qui est remis aux familles et disponible sur le site internet de la ville.

Un bilan du projet d'animation est rédigé à la fin de chaque cycle.

La pause méridienne :

La pause méridienne n'est pas déclarée centre de loisirs.

Sur ce temps, les équipes d'animation périscolaire travaillent en lien avec les agents des écoles : Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) et Agent Techniques des Écoles Élémentaires (ATEE).

C'est le directeur périscolaire qui est responsable de la pause méridienne. Depuis 2019, des ATSEM et ATEE ont été formées afin de devenir chef d'équipe. Ainsi, les directeurs périscolaires organisent la pause méridienne en lien avec les chefs d'équipe.

Modalités d'inscription et tarifs :

Tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Draguignan peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs périscolaire matin et soir.

L'accueil périscolaire du mercredi est accessible aux enfants scolarisés à Draguignan dans le public ou dans le privé lorsque les parents sont domiciliés à Draguignan.

Les inscriptions sont prises en mairie (guichet familles), ou par l'intermédiaire d'internet sur le portail familles. Le nombre de places étant limité, une priorité est donnée aux enfants dont l'(les deux) adulte(s) du foyer travaille(nt).

Les périodes d'inscription aux centres de loisirs des vacances sont communiquées aux familles. Les inscriptions au périscolaire et aux centres de loisirs du mercredi ont lieu généralement de début juin à mi-juillet, mais peuvent se faire également tout au long de l'année scolaire au plus tard le jeudi 17h pour la semaine suivante. Les modifications ou annulations se font au plus tard le mercredi à 17h pour la semaine suivante.

Les tarifs sont fonction du quotient familial :

	Périscolaire matin/soir	Matinée du mercredi	Journée mercredi
--	-------------------------	---------------------	------------------

	(à l'heure)		
Mode de calcul du tarif	0.1% du Quotient Familial	0.4% du QF	1% du QF
Tarif plafond	3.29€	8.93€	24.50€
Tarif plancher	0.30€	1.50€	3.00€
Pénalité présent non inscrit	2€	5€	5€
Pénalité si enfant récupéré en retard	10€	10€	10€

*** Les autres actions municipales sur le temps périscolaire**

Les ateliers sport, loisirs, santé proposés par le service jeunesse :

Ateliers sportifs

La ville de Draguignan propose aux enfants et aux jeunes, des ateliers sportifs à l'année qui ont pour objet de faire découvrir le plaisir de pratiquer une activité sportive. C'est un bon moyen d'inciter les enfants et les jeunes à adhérer à une association locale pour pratiquer un sport de façon plus poussée.

Les activités proposées à partir de septembre 2023 sont :

- éveil gymnique 3/4 ans,
- éveil sportif 5/6 ans,
- activités pleine nature 8/11 ans
- multisports 6/8 ans
- multisports 9/12 ans
- Hiit/training/Workout 15/18 ans ans
- natation pour les non nageurs 8/10 ans
- sport sur ordonnance

Ces activités sont encadrées par des professionnels, employés municipaux.



Ateliers culturels et créatifs

Ces ateliers ont également une vocation de découverte et d'initiation.

Les activités proposées à partir de septembre 2023 sont :

- voyage autour de la peinture et du dessin 6/12 ans
- graine d'artiste 3/5 ans
- atelier créatif 6/14 ans
- du dessin à l'artiste 6/12 ans
- atelier mode design 6/14 ans
- sur les traces du sculpteur 6/12 ans

Ces activités sont encadrées par des employés municipaux qualifiés ou diplômés de l'animation.

L'objectif étant de favoriser l'accès aux loisirs au plus grand nombre, la politique tarifaire est adaptée en ce sens. Les ateliers sont aux tarifs de 40€ l'année pour le premier enfant, 33€ pour le deuxième enfant, gratuité à partir du troisième enfant.

Les inscriptions sont ouvertes aux enfants de 3 à 17 ans résidant à Draguignan. Elles se font au guichet familles ou via le portail familles.

L'animation de proximité :

Les animateurs jeunesse de la ville de Draguignan proposent tout au long de l'année en semaine scolaire des animations sportives sur les espaces sportifs de proximité de la commune. Ces activités sont en accès libre et gratuites.

Les animateurs sont présents, selon un planning prédéfini, dans les quartiers prioritaires de la commune : centre-ancien, Collettes, ainsi qu'aux Floralies/St Hermentaire.

Le service jeunesse travaille en lien avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS) et le centre social et culturel.

*** Les actions associatives menées sur le temps périscolaire**

De nombreuses associations sportives et culturelles proposent des actions pour les enfants et les jeunes sur le temps périscolaire. Nous pouvons citer ici les projets menés par des associations importantes du territoire.

Le Centre Social et Culturel :

- L'accueil de jeunes (12 à 17 ans) ou en alternance avec un accueil à destination des jeunes filles :
Les mardis et vendredis de 18h30 à 20h

- Le centre de loisirs périscolaire du soir pour les 6/17 ans (divisé en 2 sections par tranche d'âge), déclaré auprès du SDJES.

Nombre de places : 24

Tranche d'âge des enfants accueillis : 6/17 ans

Nombre d'animateurs : 3, tous détenteurs d'un BPJEPS

- Le centre de loisirs périscolaire du mercredi, déclaré auprès du SDJES.

Nombre de places : 24

Tranche d'âge des enfants accueillis : 6/11 ans

Nombre d'animateurs : 3, tous détenteurs d'un BPJEPS

Types d'accueils :

- A la matinée : de 9h à 12h,

- L'après-midi : de 13h30 à 17h30,
- A la journée, sans repas : de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h30.

Tarification au Quotient Familial :

Moins de 500 = 13 € les 6 ou 7 mercredis
 Entre 500 et 700 = 15 € les 6 ou 7 mercredis
 Entre 700 et 900 = 18 € les 6 ou 7 mercredis
 900 et + = 20 € les 6 ou 7 mercredis

Tarif dégressif pour les fratries :

Par exemple, pour un quotient de 450 le parent règle 13 € pour un enfant.
 Si 2 enfants, le parent règle 13 € pour le premier puis 12 € pour le 2ème puis 11 € pour le 3ème et ainsi de suite. (Retrait de 1 € par enfant).

MODE 83 :

Récré numérique : Découverte FabLab pour 12 enfants de 8/11 ans et 12 enfants de 12/16 ans à l'année.

La Ludothèque :

- Interventions en centres de loisirs
- Ateliers une fois par mois à destination des enfants selon leur tranche d'âge (0/3 ans, 4/6 ans et 7/12 ans)
- Soirées jeux ou prolongation de la ludothèque en soirée
- Animations jeux de société au Collège Emile Thomas

La Médiathèque :

- SCIENCES EN JEU : Initiation aux sciences et expérimentations avec l'association Les petits Débrouillards. Dès 8 ans
- Draguignan : Les mercredis, 14h
- La musique est-elle dans notre chair ?
- La mer, on la protège
- Les mystères de l'antiquité
- Les étoiles au-dessus de notre tête.– Magie ou science ?
- EXPO DOCUMENTEUSE : En partenariat avec La Fabrique et l'association Alter Images : projet mené avec les adolescents inscrits au CLAS tous les mercredis

Théâtres en Dracénie :

Partenariat avec la Fabrique dans le cadre du CLAS : une animation de présentation du théâtre, 2 ateliers avec l'un des danseurs de la compagnie puis les enfants ont pu participer à la représentation. Cela leur a permis de faire une visite du théâtre.

Le temps extrascolaire

* Les accueils de loisirs extrascolaires municipaux



Les accueils de loisirs extrascolaires sont gérés en régie par la Commune et tous déclarés auprès du SDJES.

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h

Accueil à la semaine de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h

Les écoles qui accueillent les centres de loisirs pendant les vacances font l'objet de travaux réguliers. Par conséquent, les centres sont amenés à changer selon les vacances, tout en conservant une capacité d'accueil de :

- 276 à 296 places par jour pendant les petites vacances,
- 368 places par jour (128 maternelles et 240 élémentaires) en juillet,
- 184 places par jour (88 maternelles et 96 élémentaires) en août.

L'accueil de loisirs extrascolaire municipal des enfants en situation de handicap :

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis pendant les vacances en centre de loisirs. En fonction des handicaps, les enfants bénéficient ou non d'un accompagnement, par un animateur enfance volontaire dénommé animateur référent handicap.

Le PAA favorise les inclusions en centres de loisirs en animant des réunions avec les animateurs enfance en amont de l'entrée en centre de loisirs et organise des réunions de bilan avec les mêmes animateurs enfance après les vacances et en cours d'année scolaire.

Par ailleurs, le PAA propose à chaque période de vacances, à l'exception de celles de Noël, des sorties à la journée pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de 6 à 25 ans résidant à Draguignan. Ces sorties sont déclarées centres de loisirs auprès du SDJES depuis janvier 2018.

Les activités sont encadrées par 1 directeur des sorties et 2 animateurs. Elles ont lieu à Draguignan ou dans la région.

En 2021, le PAA a élargi de 20 à 25 ans la tranche d'âge des jeunes qu'il accueille et a décidé de formaliser un partenariat avec le Guichet Unique Social et Handicap du Centre Communal d'Action Social (CCAS). Ce guichet aide notamment des jeunes ayant besoin d'aide dans leurs démarches

administratives. Le partenariat mis en place permet au CCAS d'orienter ces jeunes en situation de handicap vers le PAA afin qu'ils puissent bénéficier d'activités de socialisation et de loisirs.

Le tarif des sorties à la journée du PAA est le même que celui proposé pour les centres de loisirs extrascolaires. Les inscriptions se font au guichet familles ou via le portail familles.

Les projets des centres de loisirs extrascolaires :

Le projet pédagogique est commun à l'ensemble des centres de loisirs. Il y en a un pour les petites vacances et un pour les vacances d'été.

Les projets d'animations sont élaborés par chaque directeur d'accueil de loisirs extrascolaire avec leurs animateurs. Pour mettre en œuvre leurs projets d'animations, les directeurs ont défini des thèmes, fils conducteurs des activités proposées aux enfants.

- Un thème est abordé par centre pour chaque période de petites vacances,
- Deux thèmes sont abordés par centre au cours de l'été, un en juillet, un autre en août.

Le projet d'animation donne lieu à un programme qui est remis aux familles et disponible sur le site internet de la ville.

Modalités d'inscription et tarifs :

Tous les enfants scolarisés à Draguignan, de moins de 13 ans, et dont le foyer se situe à Draguignan peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs extrascolaire.

Les tarifs sont fonction du quotient familial :

	Journée
Mode de calcul du tarif	1% du QF
Tarif plafond	35.00€
Tarif plancher	3.00€
Pénalité présent non inscrit	5€
Pénalité si enfant récupéré en retard	10€

*** Les autres actions municipales sur le temps extrascolaire**

En direction des enfants en situation de handicap :

Le PAA travaille en lien avec de nombreuses associations locales pour organiser des ½ journées de découverte aux enfants en situation de handicap 1 samedi tous les 15 jours, hors période de vacances scolaires.

Ces activités sont proposées gratuitement.

Les activités jeunesse et sports pendant les vacances scolaires :

Au cours des vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël, le service jeunesse et sports de la ville de Draguignan propose des activités aux enfants et aux jeunes dans le cadre de :

- sorties à la journée,
- de séjours courts,
- de séjours à la semaine,

Ces activités alliant sport, culture, environnement, santé, notamment permettent de toucher un grand nombre d'enfants et de jeunes qui ne participent pas forcément à une activité purement sportive, ou purement culturelle...

Par ailleurs, la ville propose des chantiers jeunes éducatifs.

Les chantiers jeunes éducatifs sont un outil pédagogique, éducatif et culturel, qui permet aux jeunes de découvrir les réalités du monde du travail et l'intégration à la vie citoyenne. Chaque jeune réalise 20 heures de travail maximum sur une semaine, et reçoit une bourse loisirs de 65€.

Les inscriptions à ces activités sont réservées aux Dracénois âgés de 8 à 18 ans. Elles se font au guichet familles ou via le portail familles.

Une priorité est donnée aux enfants qui ne sont jamais partis en séjour avec le service jeunesse.

Les tarifs doivent permettre à une majorité de familles de participer aux activités :

- sortie journée sans prestataire spécialisé : 8€
- sortie journée avec prestataire spécialisé : 10€
- séjour deux jours consécutifs avec hébergement en camping et repas : 22€
- séjour deux jours consécutifs avec hébergement en bâtiment et repas : 30€
- séjour de plus de deux jours, fonction du quotient familial..

Les séjours sont déclarés auprès du SDJES.

L'animation de proximité :

Les animateurs de la ville de Draguignan proposent pendant les vacances scolaires des animations sportives sur les espaces sportifs de proximité de la commune. Ces activités sont en accès libre et gratuites.

Les animateurs sont présents, selon un planning prédéfini, dans les quartiers prioritaires de la communes : centre-ancien et Collettes, ainsi qu'aux Floralies/St Hermentaire.

Le service jeunesse travaille en lien avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS) et le centre social et culturel.

*** Les actions associatives menées sur le temps extrascolaire**

De nombreuses associations sportives et culturelles proposent des actions pour les enfants et les jeunes sur le temps extrascolaire. Nous pouvons citer ici les projets menés par des associations importantes du territoire.

Le Centre Social et Culturel :

- Centre de loisirs extrascolaire déclaré à la DDCS pendant les vacances scolaires :
 - Lors de petites vacances, la première semaine permet d'accueillir les enfants de 6 à 11 ans, la deuxième semaine permet d'accueillir les enfants de 12 à 17 ans. 24 enfants peuvent être accueillis de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h30. Le repas n'est pas fourni par le centre social.
 - L'été, un centre de loisirs est proposé en juillet aux ados.

Tarifification au Quotient Familial :

Moins de 500 = 13 € la semaine de vacances
Entre 500 et 700 = 15 € la semaine de vacances
Entre 700 et 900 = 18 € la semaine de vacances
900 et + = 20 € la semaine de vacances

Tarif dégressif pour les fratries :

Par exemple, pour un quotient de 450 le parent règle 13 € pour un enfant.
Si 2 enfants, le parent règle 13 € pour le premier puis 12 € pour le 2ème puis 11 € pour le 3ème et ainsi de suite. (Retrait de 1 € par enfant).

La Fabrique :

- Ateliers numériques en partenariat avec la Médiathèque
- Organisation de quelques sorties : projet autour de la préservation du littoral, projet d'exposition documenteuse, par exemple, notamment avec les collégiens.

MODE 83 :

Vacances numériques : 1 semaine de découverte du numérique pour les pré-ados au C-Num à chaque vacances scolaire

La Ludothèque :

- Ateliers jeux pendant les vacances pour les enfants
- Quartiers d'été pendant les vacances estivales : présence dans les quartiers prioritaires pour proposer des jeux aux enfants et ados en pieds d'immeubles
- Participation ou organisation d'événements : festival du jeu, fête du Dragon

La Médiathèque :

- Histoires d'y croire : Des histoires choisies et lues par les bibliothécaires pour rêver, grandir et s'émerveiller dès 3 ans

- Les petits écrans : On teste, on joue, on apprend et surtout on s’amuse avec de bonnes applis, des lectures animées, des jeux et logiciels proposés par les bibliothécaires.
- Tous en Jeu : La ludothèque Lei Jougadou s’installe le temps d’un après-midi dans votre médiathèque. 14h-17h - dès 4 ans,
- Du Conte et du Code : Après avoir écouté une histoire, les enfants sont invités à l’animer sur l’application ScratchJr d’initiation à la programmation créative. Une manière ludique de s’initier au codage pour les plus jeunes. 10h30 - 12h - dès 5 ans,
- De l’Agglo à l’Info : De l’informatique débranchée pour comprendre comment nos machines pensent. Des ateliers pour découvrir les algo derrière la machine. Ateliers animés par l’association Terra Numerica. 14h - 16h - A partir de 8 ans,
- Voyageurs de l’Info : Plongez dans l’aventure captivante de la connaissance numérique et de l’information ! Entrez dans les mailles du réseau et explorez ses recoins cachés en apprenant à habillemer naviguer dans ce vaste océan de données, en compagnie d’autres esprits curieux. 14h - 16h dès 8 ans - Ateliers construits et proposés par les bibliothécaires Draguignan - Les petits enquêteurs du web. Explore le web pour accomplir ta mission.(7-10 ans).
- Cerveau VS Climat. A la découverte de ces biais cognitifs qui nous empêchent de sauver la planète! (Dès 8 ans) - Éclate ton algo ! Pour comprendre le rôle des algorithmes dans les réseaux sociaux. (Dès 8 ans) - Qu’est-ce que tu veux faire plus tard ? Influenceur : zoom sur un métier en plein essor que les jeunes affectionnent particulièrement. (Dès 10 ans) - L’IA vous connaît, connaissez-vous l’IA ? Découvrez l’Intelligence Artificielle ChatGPT DALL-E : notre futur ? (Dès 12 ans)
- Rencontres auteurs et illustrateurs : tout au long de l’année à la Fabrique avec les enfants inscrits au CLAS (action en lien avec la programmation culturelle du Réseau de lecture publique)
- Participation à la fête nationale du livre jeunesse Partir en livre : <https://www.partir-en-livre.fr/>

Un des enjeux de ce PEDT sera de développer des actions en direction des adolescents et notamment des adolescents les plus fragiles.

III- UN TRAVAIL EN RÉSEAU AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES

III.1. LE RÉSEAU MUNICIPAL

a) **Le travail entre services municipaux intervenant auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles**

Les services municipaux concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du PEDT sont :

- La direction enfance, jeunesse et sports, comprenant notamment le service enfance, le service jeunesse, le Pôle Activités Adaptées
- Le service petite enfance
- Le service des affaires scolaires, qui gère les relations et les projets avec les écoles
- Le service personnel des écoles qui gère les ATSEM et ATEE
- La coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) passée entre la Commune et la CAF du Var et du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Le service politique de la ville et vie des quartiers

Tous ces services font partie du Pôle des services à la population dirigé par un Directeur Général Adjoint. Leur travail collaboratif est facilité par cette organisation et d'autres outils mis en place :

- une réunion de Pôle, qui a lieu tous les 15 jours et qui permet de traiter les dossiers communs et d'échanger des informations,
- des échanges informels au quotidien

b) **Le travail avec les autres services municipaux**

Avec la Direction des Ressources Humaines : pour les recrutements, la gestion du temps de travail, la formation des agents, l'accueil de stagiaires.

Avec le service des sports : pour l'utilisation d'équipements sportifs nécessaires à la pratique d'activités, les relations avec les associations sportives.

Avec le service communication : pour la communication via les médias municipaux, les médias locaux.

III.2. LE TRAVAIL AVEC LE SECTEUR SCOLAIRE

a) Lien petite enfance/secteur scolaire

Les structures de petite enfance organisent des visites des écoles maternelles à proximité de L'établissement afin de sensibiliser les enfants à ce nouveau lieu, de favoriser les rencontres avec les enseignants et les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

La coordinatrice des enfants à besoin spécifiques et les directrices d'EAJE, travaillent également au suivi et à l'orientation des enfants avec l'Education Nationale lors d'équipes éducatives afin d'intégrer des enfants en difficulté sociale, familiale ou des enfants en situation de handicap.

b) Lien enfance/secteur scolaire

Depuis la mise en œuvre du premier PEDT en 2014, un travail sur le lien entre temps scolaire et temps péri et extrascolaire a été mis en place.

Ce travail est rendu possible par :

- Un travail de présentation et de communication : présentation des nouvelles équipes d'animation si possible lors de la pré-rentrée aux équipes enseignantes, communication écrite sur les évolutions d'organisation des centres de loisirs,...
- Le lien quotidien tissé entre le directeur de l'accueil périscolaire et le directeur de l'école, qui permet une harmonie dans le fonctionnement (ou cela se fait) et de travailler sur des projets communs (sur ce dernier point, cela se fait rarement),
- Des échanges entre les directeurs d'écoles avec les coordinatrices enfance et la directrice enfance, jeunesse et sports ,
- La participation des directeurs périscolaires aux conseils d'écoles et aux équipes éducatives, lorsqu'ils y sont invités,

D'autre part, nous avons pu travailler ensemble et affiner certains points d'organisation importants, notamment la gestion des temps de transition et des responsabilités de chacun.

c) Lien affaires scolaires/secteur scolaire

Le service des affaires scolaires est en lien avec les écoles pour la mise en œuvre de projets sur le temps scolaire, qui peuvent également se mener en collaboration avec le service enfance. Le lien des affaires scolaires avec le secteur scolaire a permis de développer un partenariat avec d'autres services tels que le service de l'environnement, la police municipale, le service de la santé, le service de la culture.

d) Le lien politique de la ville/secteur scolaire

Des actions sur mises en œuvre sur le temps scolaire dans le cadre du Contrat de Ville. Cela résulte d'un travail partenarial entre l'Education Nationale, la Commune, DPVa, des associations locales, le PRE

III.3. LE TRAVAIL AVEC D'AUTRES ACTEURS LOCAUX OU DANS LE CADRE DE DISPOSITIFS PARTENARIAUX

a) Le travail dans le cadre du Contrat de Ville

Les acteurs éducatifs du territoire sont amenés à se rencontrer régulièrement dans le cadre du réseau animé par DPVa, porteur du Contrat de Ville, et le Délégué du Préfet.

Ces réunions permettent de se connaître et de proposer des projets en concertation qui soient complémentaires.

b) Le travail avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS qui avait axé son intervention principalement sur les actions en direction des personnes âgées, a diversifié son champ d'actions. Il est devenu un acteur éducatif important du territoire puisqu'il anime le PRE, va proposer du CLAS et anime le REAAP.

c) Le travail avec le secteur socio-éducatifs

Le service petite enfance, tout comme le PAA, peuvent être sollicités pour accueillir un enfant déjà suivi par un service social ou de santé. Une fois accueilli, un projet d'accueil individualisé est mis en place. Des échanges réguliers ont lieu entre les différents partenaires qui interviennent auprès de cet enfant. Par ailleurs, dans le cadre de situations familiales complexes, l'inscription en accueil de loisirs peut être sollicitée par des assistantes sociales.

Le service jeunesse et sports a développé un partenariat privilégié avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS) afin de permettre à des jeunes des quartiers prioritaires d'accéder aux sports et aux loisirs éducatifs.

Enfin, l'ensemble des programmes municipaux d'activités des vacances est adressé à un réseau d'acteurs socio-éducatifs locaux afin qu'ils puissent en informer leurs publics ou les accompagner dans leurs démarches d'inscription.

d) Le travail avec les associations et autres prestataires

Tous les services municipaux en relation avec les enfants et leurs familles travaillent avec des prestataires externes, associatifs ou non.

Ces prestataires permettent d'élargir la gamme d'activités proposée aux enfants et aux jeunes.

Les services enfance et jeunesse et sports choisissent leurs prestataires dans le respect de la réglementation : vérification de leur régularité vis-à-vis de l'URSSAF, de leurs agréments, des diplômes des encadrants,...Des conventions sont passées avec chaque prestataire.

Un des enjeux de ce nouveau PEDT sera d'approfondir le travail partenarial engagé afin d'aboutir à la mise en œuvre d'actions plus concertées et d'actions communes.

IV- LES MOYENS ALLOUÉS PAR LA COMMUNE A L'OFFRE ÉDUCATIVE MUNICIPALE

IV.1. LES MOYENS HUMAINS

a) Les effectifs, les qualifications, le temps de travail

Petite enfance

A Draguignan, le nombre et la qualification des agents présents dans les établissements de la petite enfance répondent à la réglementation imposée à ce type d'établissement.

72 agents sont présents sur les 6 établissements, ainsi que sur le pôle administratif

- 9 éducatrices de Jeunes Enfants (dont 6 directrices et une adjointe)
- 28 auxiliaires de puériculture (dont une coordinatrice des enfants à besoin spécifiques)
- 18 CAP AEPE
- 4 apprentis CAP AEPE
- 7 agents techniques
- 2 puéricultrices (dont un RSAI et une directrice adjointe))
- 1 psychologue.
- 2 agents administratifs
- 1 directrice de service

Ces agents sont titulaires de la fonction publique ou contractuels et travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Enfance

La Commune emploie 81 animateurs dont le nombre et la qualification répondent à la réglementation des accueils de loisirs. Ces animateurs disposent des contrats suivants :

- 20, Temps plein,
- 22, 34 heures,
- 2, 31 heures,
- 17, 30 heures,
- 20, 24 heures

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une résorption de l'emploi précaire, ce qui a permis de titulariser 30 animateurs présents depuis plusieurs années à Draguignan et souhaitant poursuivre leur carrière au sein de notre collectivité.

Par ailleurs, les contrats proposés au CDD sont d'une durée de 1 à 2 ans renouvelables.

Le temps de travail des animateurs est annualisé.

Les animateurs sont encadrés par 3 coordinatrices enfance.

Personnels des écoles

120 agents dans les écoles dont :

- 61 ATSEM (dont 8 chefs d'équipe), qui accompagnent les enseignants sur le temps scolaire en maternelle
- 57 ATEE (dont 8 chefs d'équipe).

Ces agents sont titulaires de la Fonction Publique ou contractuels. Ils travaillent majoritairement à temps plein et 4 jours par semaine.

Les agents des écoles travaillent avec les animateurs enfance sur le temps de pause méridienne à l'accompagnement des enfants au sein des restaurants scolaires ou des cours.

Ils sont encadrés par 1 coordinatrice et 1 responsable de service.

Jeunesse et sports

8 agents dont :

- 3 BPJEPS Activité Physique pour Tous,
- 1 BPJEPS sports collectifs

- 1 License STAPS,
- 1 non diplômé de l'animation
- 1 ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives)
- 1 coordinateur du service disposant du BPJEPS APT

Ces agents sont tous fonctionnaires et travaillent à temps plein.

Pôle Activités Adaptées

3 agents dont :

- 1 BPJEPS Loisirs Tous Publics, titulaire du diplôme de moniteur éducateur.
- 1 CAP petite enfance,
- 1 non diplômé de l'animation.

2 agents sont fonctionnaires à temps plein.

1 agent est fonctionnaire à 30h par semaine

b) **La formation**

Tous les agents de la collectivité ont été ou seront formés aux valeurs de la République et sur la laïcité.

Du fait de leur contact quotidien avec des enfants, ces agents sont ou seront tous formés Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Equipier de Première Intervention (manipulation des extincteurs). Ces formations sont assurées par un formateur interne à la commune.

Les agents de la petite enfance, les agents des écoles et les directeurs de centres de loisirs, qui gèrent le temps de restauration, sont formés aux normes HACCP.

Les directeurs de centres de loisirs et directrices de crèches sont formés au management : les bases, menée d'un entretien professionnel, échange de pratiques professionnelles.

Les chefs d'équipe ATSEM et ATEE ont suivi un cursus de formation leur permettant d'assumer ce nouveau rôle de manager de proximité.

Les agents de l'accueil périscolaire et de les ATSEM ont pu également bénéficier de formations communes sur la thématique de l'inclusion handicap, avec notamment comme thématiques abordées « les troubles du comportement » et « les troubles du spectre autistique ».

Le service de la petite enfance met également en place des formations spécifiques. Durant ces dernières années, le service a axé sa formation sur le portage. Un agent a été formé pour être formatrice, elle a en charge la sensibilisation et la formation de tous les agents du service à ce type de méthode.

3 agents ont pu bénéficier d'une formation autour des signes associés à la parole, ils sont alors chargés de sensibiliser les équipes à cette nouvelle technique. 2 nouveaux agents seront formés durant l'année 2024.

Le service enfance met également en place des formations qui s'adressent à tous ses agents :

1 formation (journée petite enfance) au printemps qui s'adresse à l'ensemble des agents du service, sur un thème différent chaque année, établi en fonction des demandes des agents.

Tout au long de l'année, les agents effectuent des formations autour de la petite enfance, proposées par le CNFPT ou des organismes de formation autres afin d'approfondir leurs connaissances et asseoir leur posture professionnelle

Un des enjeux du PEDT sera de proposer des actions de formations thématiques, communes à plusieurs acteurs éducatifs du territoire.

IV.2. LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL

a) Les locaux

Petite enfance

Le service petite enfance dispose de locaux municipaux pour chacun de ses établissements, adaptés à ses besoins.

Enfance

Les centres de loisirs périscolaires du matin et du soir ont lieu dans chaque école maternelle et élémentaire publique de la ville.

Les centres de loisirs périscolaires du mercredi et les centres de loisirs extrascolaires se déroulent dans des écoles. Les écoles mobilisées peuvent varier selon les années et les vacances en fonction du besoin en travaux dans ces locaux.

Lors des précédents PEDT, une réflexion a été menée sur l'utilisation des écoles par les centres de loisirs sur les temps péri et extrascolaires. Une charte d'engagements réciproques a été rédigée et adoptée en conseil municipal en date du 10 octobre 2014 par délibération n°2014-138.

Toutefois, cette charte n'a pas pu être déclinée école par école, face au refus de directeurs d'écoles de mutualiser les classes sur les temps péri et extrascolaires.

De façon générale, les accueils de loisirs peuvent utiliser les cours, les salles polyvalentes, réfectoires, sanitaires, dortoirs, BCD. Dans certains cas, lorsque le Directeur d'école y est favorable et/ou que l'école en est équipée : des classes, l'infirmerie, un bureau.

PAA

Le PAA ne dispose pas de locaux propres, hormis ses bureaux administratifs situés en Mairie.

Il organise des sorties journées pendant les vacances à partir d'un centre de loisirs extrascolaire.

Le centre de loisirs adapté du mercredi utilise les mêmes locaux qu'un des centres de loisirs du mercredi à la journée.

La jeunesse

Pour ses activités, la jeunesse mobilise des locaux municipaux : équipements sportifs, salle d'arts plastiques située boulevard des Remparts.

Le centre social et culturel, la Ludothèque, MODE 83 et La Fabrique

Ces associations disposent toutes de la mise à disposition, de façon exclusive, de locaux municipaux.

b) Le matériel

Chaque service éducatif de la commune dispose d'un budget permettant l'achat de matériels et prestations nécessaires à leurs activités.

Les centres de loisirs utilisant les locaux scolaires, une réflexion a été menée sur les conditions de partage du matériel se trouvant dans ces locaux. Ces conditions figurent sur la charte d'engagements réciproques adoptée en 2014.

Depuis 2018, le service enfance a équipé chaque directeur de centre de loisirs de tablettes numériques qui leur permet de disposer de toutes les informations sur les animateurs et sur les enfants : familiales, sanitaires, Protocoles d'Accueils Individualisés (PAI). Elles permettent également de pointer en temps réel les présents et les absents afin de faciliter et de fiabiliser le travail de facturation réalisé ensuite par le guichet familles.

Les services municipaux ont également accès à des minibus et voitures pour les déplacements et un marché passé avec une société privée leur donne accès à des bus.

V- UNE COMMUNICATION AU SERVICE DU PEDT

La communication sur les actions municipales en direction des enfants et des jeunes passe par :

- Le site internet de la ville,
- Les réseaux sociaux (facebook notamment),
- Des campagnes d'affichage dans les écoles avant chaque période d'inscription aux activités enfance, jeunesse et du PAA,
- Des campagnes d'affichages 4x3 pour des évènements ponctuels,
- Des envois de mails avant chaque période d'inscription aux activités enfance, jeunesse et du PAA,
- L'édition de flyers présentant le PAA, le service petite enfance, le programme annuel des ateliers découverte, ou faisant la promotion d'évènements ponctuels.

Le guichet familles et le portail internet guichet familles qui permettent aux familles d'inscrire leurs enfants aux centres de loisirs, activités jeunesse et du PAA est également un vecteur d'information.

Chaque acteur éducatif dispose de ses propres moyens de communication, même si la Commune se fait le relais d'un certain nombre de leurs actions auprès des Dracénois.

Un des enjeux des trois prochaines années sera de définir une stratégie de communication commune aux acteurs éducatifs du territoire, propre au PEDT. L'objectif sera de créer un support synthétique, accessible, retraçant de façon explicite le contenu du PEDT. Cela permettra aux parents, mais aussi à tous les acteurs du territoire d'avoir une lisibilité sur ce qui existe. Cela facilitera également la présentation du PEDT en conseils d'écoles. **Ce travail pourra être mené en collaboration avec les acteurs lors des comités techniques, et pourrait être présenté en utilisant la méthode FALC (Facile À Lire et à Comprendre) afin de permettre une meilleure appropriation pour tous.**

VI- L'ÉVALUATION DU PEDT 2021/2024

Pour rappel, les objectifs du PEDT précédent étaient :

Construire un environnement éducatif épanouissant
Accompagner l'enfant et le jeune dans la construction de son parcours
Forger la citoyenneté

L'évaluation du précédent PEDT a été menée suivant différents axes afin d'avoir une vision d'ensemble de ce qui a été mené sur le territoire et de pouvoir dégager les marges de progression prioritaires.

- Tout d'abord, des rencontres ont été organisées avec chacun des acteurs du territoire lors d'entretiens individuels. Cela a permis un recensement des actions menées en lien avec les objectifs du PEDT a été fait auprès des différents acteurs du territoire, aussi bien en interne (service petite enfance, service scolaire, service jeunesse et sport, service personnel des écoles, Programme de Réussite Educative, service politique de la ville) qu'auprès des partenaires externes (ludothèque, Centre Social et Culturel, EVS la Fabrique, MODE83, la Médiathèque, Théâtres en Dracénie). Il s'agissait tout d'abord d'avoir une vision d'ensemble des actions menées, mais aussi de leur complémentarité, et de leur intégration dans le PEDT.

Une analyse de ce recensement a permis de mettre en lumière le fait que le PEDT avait pu impulser une dynamique, et que les acteurs s'y étaient inscrits. Mais sur la durée, la relation avec le PEDT s'était distendue : le lien avec les objectifs avait perduré mais sans réellement de d'intention propre de s'inscrire dans le PEDT.

Le second constat a été de voir à quel point le territoire est riche d'acteurs et d'actions, mais que le partage de toute cette richesse reste à développer. En effet, les actions sont riches en termes de contenu et de variété mais les liens entre elles restent parfois à gagner en lisibilité.

- S'en est suivi un comité technique composé de l'adjointe au Maire, déléguée à l'éducation, à l'enfance, à la formation professionnelle et à l'enseignement et des acteurs municipaux des différents services (service petite enfance, service scolaire, service jeunesse et sport, service personnel des écoles, Programme de Réussite Éducative) qui a été organisé afin d'évaluer en interne ce qui avait été mené. Au-delà du recensement, il s'agissait d'un temps de travail permettant à chacun de se réappropriier le contenu opérationnel du PEDT et d'identifier les points qui avaient été satisfaisants et ceux qui ne l'avaient pas été.

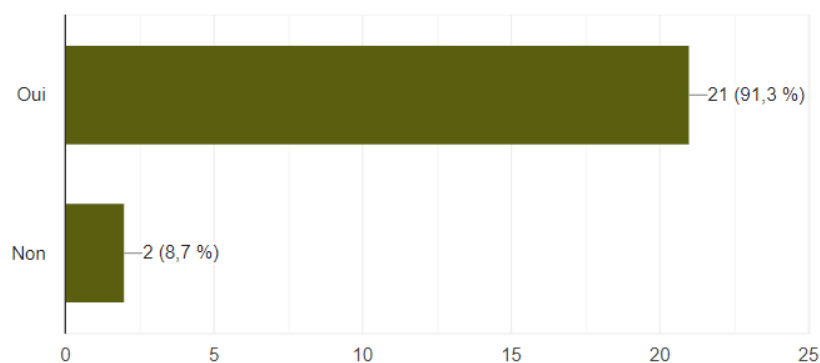
En point d'amélioration principal, le PEDT 2021/2024 n'a pas permis de mettre en place des fiches actions avec des critères d'évaluation. Partant de ce constat, il était donc plus difficile de pouvoir évaluer l'entièreté du PEDT.

Néanmoins, ce comité a permis d'évaluer les objectifs qui avaient été posés et d'identifier que ceux-ci devaient être davantage précisés pour la nouveau PEDT.

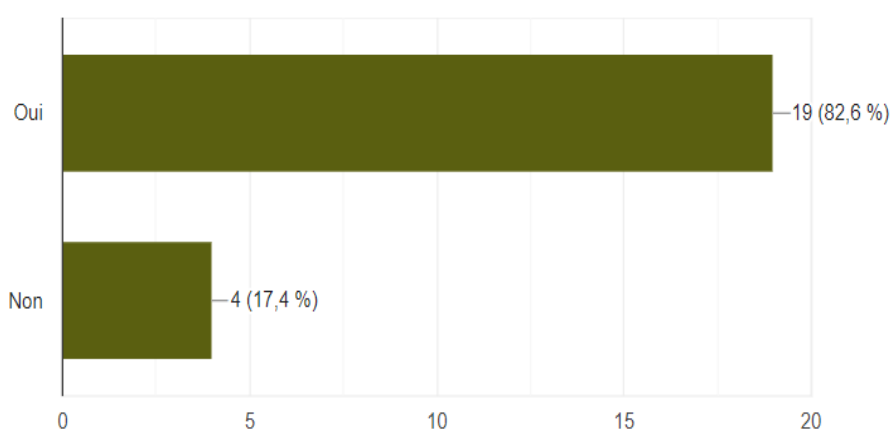
Il a été également décidé que des fiches actions devraient être formalisées dès le renouvellement du PEDT afin de pouvoir mieux suivre la mise en place des actions.

- un questionnaire à destination des directeurs d'école et d'accueils de loisirs périscolaires a été adressé afin d'apprécier leur connaissance sur le projet et les attentes de chacun.

Avez-vous connaissance de l'existence d'un PEDT sur la commune ? *

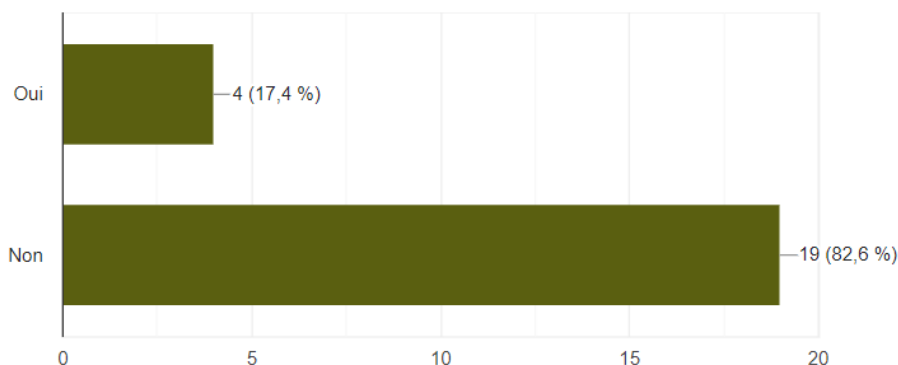


Avez-vous connaissance du contenu du PEDT de la commune ? *



De façon globale, il est à noter que 91,30 % des 23 répondants ont connaissance du PEDT, et que 83 % ont connaissance de leur contenu. Cela montre que la communication faite autour du PEDT et la transmission des orientations est assez efficace.

Le PEDT a-t-il été présenté en conseil d'école ? *



Par contre, seules quatre personnes indiquent que le PEDT a été présenté en conseil d'école. Cela n'est pas satisfaisant si nous souhaitons pouvoir impliquer efficacement toutes les équipes autour de ce projet.

Certains enseignants indiquent toutefois des pistes d'amélioration en soumettant l'idée d'élaborer une version allégée du PEDT qui pourrait être présentée en conseil d'école et être rappelée à différents temps de travail.

Cela rejoint l'enjeu déjà fort de développer la communication auprès des familles avec un support lisible et opérationnel. Ce support pourra donc répondre aux besoins des enseignants également.

Concernant le fond des projets, il est constaté que les thématiques telles que le développement durables, les projets en lien avec l'écologie, mais aussi l'art et l'alimentation, sont des thèmes assez fédérateurs sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour le prochain PEDT afin de fédérer davantage d'acteurs autour d'ambitions communes.

Un nombre important de participants ont également émis le souhait qu'il y ait davantage d'actions mises en place en direction des parents. Ils sont parfois en perte de repères et des actions à destination des parents pourraient favoriser un travail en cohérence avec les équipes enseignantes et éducatives.

- Une réunion plénière avec tous les acteurs du territoire a enfin été organisée dans un double objectif : évaluer ce qui avait fonctionné ou non dans le PEDT précédent, mais aussi, recréer une dynamique avec tous les acteurs.

Cette rencontre, très riche en échanges constructifs, a réuni 25 acteurs : directeurs d'écoles, coordinatrices des accueils périscolaires, délégué du Préfet à la politique de la ville, la coordinatrice du Programme de Réussite Éducative, la Médiathèque, la conseillère de la Caisse d'Allocations Familiales, la référente du Théâtre en Dracénie, la directrice et la responsable de Pôle du CCAS, les différents services municipaux, la référente de la Médiathèque, les coordonnateurs de secteurs du Centre Social et Culturel de Draguignan, le Président de l'EVS la Fabrique, le responsable de service d'APS, le directeur de la ludothèque Leï Jougadou.

Cette rencontre a permis de confirmer que le territoire est très riche. Beaucoup d'acteurs sont mobilisés autour de l'enfant sur ses différents temps de vie. Mais dans le même temps, il s'avère qu'ils manquent des moments de partages permettant à tous d'identifier les actions de chacun mais aussi de créer des actions communes. Il a donc été acté que tous ces acteurs seraient conviés aux comités techniques qui se dérouleront de façon trimestrielle. Ceux-ci pourront déboucher sur des groupes thématiques plus restreints qui permettront de travailler ensemble sur des points plus précis.

L'évaluation du PEDT précédent nous a donc permis de mettre en évidence une très forte volonté aussi bien des services municipaux que du tissu associatif local et de l'Education Nationale de travailler ensemble et de donner davantage de cohérence et de lisibilité aux actions de chacun.

Au-delà de ces constats très encourageants, cela a permis d'envisager des axes d'amélioration aussi bien en termes d'organisation que de contenu

- retravailler les objectifs opérationnels du nouveau PEDT afin de leur permettre d'être en adéquation avec les orientations,
- retravailler les organisations posées afin de permettre une meilleure lisibilité de chacun des acteurs et de leur articulation,
- retravailler les outils d'évaluation afin de permettre un suivi régulier et optimisé du PEDT,
- la rédaction de fiches actions afin de permettre de décliner les objectifs et d'avoir une vision d'ensemble de ce qui est proposé et souhaité

VII- AMBITION ÉDUCATIVE DE LA COMMUNE ET OBJECTIFS

Pour acter de façon lisible les orientations de ce nouveau PEDT, il est apparu essentiel de poser de façon précise et concise les objectifs qu'il se donne. Ces objectifs peuvent être résumés en une phrase, ambition éducative de la commune :

Elaborer ensemble un parcours éducatif épanouissant pour développer la citoyenneté de l'enfant et du jeune

Les objectifs du PEDT sont des objectifs communs aux acteurs éducatifs du PEDT, qui ne remettent pas en cause les objectifs propres de chacun de ces acteurs. Ils pourront tous continuer à disposer et à faire vivre leurs propres projets de structures.

Objectifs généraux	Objectifs intermédiaires	Objectifs Opérationnels
Co-construire un environnement éducatif épanouissant	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité éducative entre les différents temps en créant une coopération éducative - Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes - Reconnaître et soutenir le rôle des parents, favoriser leur participation 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des modalités de concertation entre les différents acteurs éducatifs du territoire - Mettre en œuvre d'une communication commune et efficiente en direction des familles et des acteurs afin de favoriser leur implication - Organiser des formations communes à tout ou partie des acteurs éducatifs du territoire sur des thématiques partagées. - Mettre en œuvre quelques projets communs à différents acteurs éducatifs du territoire et/ou communs à différents temps de l'enfant.
Accompagner l'enfant et le jeune, de 0 à 18 ans, dans la construction de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'esprit créatif, - Développer l'autonomie, la responsabilité - Développer le plaisir d'apprendre et de découvrir - Accompagner à la découverte de soi 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser la réussite éducative - Offrir des loisirs éducatifs en permettant l'éveil à l'art et la culture - Favoriser la prise d'initiatives, de décisions, de responsabilités - Développer le plaisir d'apprendre et de découvrir - Favoriser l'activité physique et le bien-être
Forger la citoyenneté et favoriser le vivre ensemble	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre et faire vivre les diversités et la singularité - Encourager le civisme et le respect - Amener l'enfant et le jeune à être acteur d'aujourd'hui et de demain 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'ouverture d'esprit et l'esprit critique - Favoriser l'inclusion de tous les enfants et des jeunes - Favoriser la participation de l'enfant ou du jeune - Favoriser l'égalité femmes/hommes, la laïcité et la mixité dans les actions mises en place - Sensibiliser les enfants et les jeunes au développement durable - Accompagner les enfants et les jeunes dans le bon usage du numérique

Ces objectifs sont déclinés en fiches actions en annexe, qui sont, pour l'instant, portées ou co-portées par des services municipaux.

L'enjeu de ce nouveau PEDT est de permettre, lors des comités techniques, de faire émerger des actions portées ou co-portées par les autres acteurs du territoire afin de permettre une meilleure complémentarité et surtout lisibilité des actions menées.

-

VIII- L'ANIMATION ET L'ÉVALUATION DU PEDT

VIII.1. LE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

a) Mission

Le COPIL est l'instance décisionnelle du PEDT.

Il est chargé de formuler les orientations stratégiques, de mettre en œuvre la gouvernance, la coordination, le suivi et l'évaluation du projet.

b) Composition

Des acteurs politiques et institutionnels :

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, les élus municipaux concernés, le Directeur du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES), Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), L'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription, le délégué du Préfet à la Politique de la ville.

Des acteurs éducatifs :

Les services municipaux concernés (direction enfance jeunesse et sports, affaires scolaires, personnels des écoles, petite enfance, politique de la ville, PRE, CTG), le CCAS, le centre social et culturel, La Fabrique, MODE83, La Ludothèque, Théâtres en Dracénie, la Médiathèque, et tout autre acteur éducatif présent ou à venir.

Des parents :

La Commune avait sollicité l'ensemble des parents élus et certains avaient répondu favorablement pour participer à une réunion de présentation du PEDT puis pour participer à un groupe de travail qui n'a finalement pas eu lieu.

Travailler avec les parents élus en conseils d'écoles n'est pas aisé puisque les conseils d'écoles sont renouvelés tous les ans ce qui ne permet pas un travail dans la durée, par ailleurs cela ne cible qu'une partie des parents.

Pour le PEDT 2024/2027, la Commune envisage de travailler avec les parents des enfants des différentes tranches d'âge couvertes par le PEDT. Cela implique :

- La mise en place d'une communication en direction des parents d'enfants de 0 à 18 ans sur ce qu'est le PEDT (communication grand public, mais également via les structures d'accueil de ces enfants),

- S'appuyer sur l'action à destination des parents portée par la ville visant à favoriser l'intégration des enfants en maternelle pour créer un réseau des parents afin de favoriser leur participation au COPIL

- Un appel à parents volontaires pour travailler sur le PEDT dans le cadre des groupes techniques, qui désigneraient en leur sein un représentant pour participer au COPIL.
- La mise en œuvre de moyens de consultation des parents, notamment des questionnaires d'enquête,
- D'envisager à plus long terme la mise en œuvre de consultations des parents qui pourraient notamment mobiliser les conseils de quartiers.

Le COPIL se réunit au moins une à deux fois par an pour informer les membres du COPIL sur ce qui a été réalisé, obtenir sa validation, prévoir le travail à mettre en œuvre.

VIII.2. LES COMITÉS TECHNIQUES

a) **Mission**

Les comités techniques traduisent de manière opérationnelle la stratégie du comité de pilotage. Il s'agit d'instances qui permettent :

- une réflexion méthodologique
- de faire un point d'étape sur les actions menées
- l'élaboration d'actions concrètes
- l'identification des besoins émergents
- la coordination des actions sur une même thématique

Ils sont animés par le coordinateur du PEDT.

b) **Composition**

La composition des comités techniques est la suivante :

- Le coordinateur du PEDT
- Les responsables et agents des services municipaux mettant en œuvre le PEDT
- Des directeurs d'écoles, Principaux de collèges, Proviseurs de lycées
- Des techniciens du SDJES et de la CAF
- Des acteurs éducatifs locaux, associatifs ou institutionnels
- Des parents

c) **Réunion des comités techniques**

Les comités techniques se réuniront au moins tous les 3 mois, afin de le préparer et de mettre en œuvre ses décisions.

Ces comités techniques pourront déboucher sur des groupes thématiques qui pourront travailler sur des points spécifiques qui seront à déterminer avec tous les acteurs. Il pourrait s'agir de la « participation des parents », qui serait chargé de travailler sur la communication sur le PEDT en direction des parents et sur « la participation des parents : pourquoi, quel niveau, comment, quand ? ».

Il pourrait s'agir également d'un groupe dédié à la "Coopération éducative" chargé de définir les modalités de travail entre les acteurs éducatifs du territoire et de travailler sur des projets communs.

Ces groupes seront composés de tous les acteurs impliqués dans les thématiques proposées, qu'ils soient issus de services communaux, d'établissements scolaires, du tissu associatif ou de techniciens institutionnels. Il pourra également s'agir de techniciens spécialisés sur la thématique évoquée et qui permettra d'apporter son savoir aux groupes.

VIII.3. L'ÉVALUATION DU PEDT

Afin de permettre une évaluation du présent PEDT, il a été décidé de choisir ensemble des questions évaluatives qui nous permettront de suivre les différents aspects du PEDT que nous souhaitons évaluer.

Il est prévu que ces questions soient évaluées chaque année au moment du comité de pilotage afin de permettre de servir de base aux débats en présence de tous les acteurs. Selon les réponses apportées, cela nous permettra d'ajuster la mise en œuvre ou l'organisation du PEDT. En fin de période du PEDT, la mise en cohérence des trois années d'évaluation nous permettra d'avoir une réelle vision de l'évolution du territoire sur la période.

C'est ainsi que pour permettre d'évaluer **la co-construction**, les questions évaluatives retenues sont :

- Dans quelle mesure les instances de concertation ont-elles permis de favoriser la mise en place de projets partagés par plusieurs acteurs du territoire ?
- Les différents acteurs éducatifs se connaissent-ils ? Des actions ont-elles été mises en place à cet effet ?

Pour nous permettre d'évaluer **le pilotage du PEDT**, nous avons choisi comme questions évaluatives :

- La composition du COPIL est-elle représentative des acteurs éducatifs locaux ?
- La place des parents est-elle réfléchie ?

Enfin sur la **mise en œuvre du projet**, nous avons opté pour les questions suivantes :

- En quoi les actions proposées par les différents acteurs ont-elles permis de contribuer au bien être et à l'activité physique des enfants et des jeunes ?
- Des outils spécifiques de communication spécifiques ont-ils été conçus de manière à ce que les familles puissent être informées du contenu du PEDT, des animations, des partenaires ?
- Dans quelle mesure peut-on dire que les différentes actions du PEDT sont lisibles/visibles par les partenaires, encadrants, familles et publics ?

Au préalable, les indicateurs d'évaluation ont été posés ainsi que la méthode de recueil de ceux-ci afin que chaque acteur soit impliqué dans l'évaluation. Des questionnaires permettent également d'évaluer le niveau de connaissance des acteurs scolaires, de l'animation, mais aussi des parents.

Il a été également construit un tableau de suivi des différentes actions du PEDT sur lequel sont indiqués les objectifs, les partenariats et les publics cibles de chaque action.

Ce tableau permet d'avoir une lecture très rapide des objectifs très investis et ceux qui le sont moins. De même pour les publics, cela permet de voir quels sont les publics prioritairement destinataires des actions.

Cet outil de suivi sera également un atout pour l'évaluation annuelle du PEDT car il permettra non

seulement de partager sur les actions menées, mais également d'avoir un partage sur la pertinence de chaque action et d'en envisager des ajustements si besoin.

Enfin, la nouvelle organisation des différentes instances permettra également d'avoir une évaluation régulière du PEDT.

Les comités techniques auront vocation à se réunir tous les trois mois. Ces réunions seront l'occasion d'évaluer, soit de façon formelle, soit de façon informelle, le PEDT et les actions qui y sont inscrites. Cela permettra ainsi de faire des réajustements réguliers des actions menées afin de s'assurer de leur bonne cohérence et complémentarité.

Les travaux de ces rencontres trimestrielles seront capitalisés pour permettre, par la suite, de faire un bilan global de l'année qui sera présenté en comité de pilotage.

En fin de PEDT, une capitalisation finale permettra, en complément de la synthèse des questions évaluatives, d'avoir une vision plus précise du bilan du PEDT.